



RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021



RAPPORT DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	03
1 - CHIFFRES CLÉS À FIN 2021	04
2 - ACTIVITÉ ET MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES	06
3 - STRATÉGIE ET GOUVERNANCE RSE	10
4 - UN ASSUREUR RESPONSABLE	16
5 - UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	22
6 - UN EMPLOYEUR RESPONSABLE	32
7 - ANNEXES	40
AVERTISSEMENTS	60

| 02 |

INTRODUCTION

Le rapport de performance extra-financière vise à répondre aux obligations d'information portées notamment par les règlements européens « Sustainable Finance Disclosure » (SFDR – cf. tableau de correspondance en annexe) et « Taxonomie ».

Il a également pour objectif de décrire la façon dont les enjeux de responsabilité sociale et environnementale sont pris en compte par Société Générale Assurances, et notamment la relation entre le modèle d'affaires de l'entreprise, les principaux risques extra-financiers qui en découlent, et les politiques mises en œuvre pour les prévenir et les atténuer.

Il décrit notamment la façon dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement et les diligences mises en œuvre pour limiter les incidences négatives de ces décisions en termes de durabilité.

Enfin, il s'efforce de présenter les informations recommandées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD)⁽¹⁾ sur l'intégration des enjeux climatiques dans l'activité d'investissement, notamment en termes de gouvernance, de stratégie, et de gestion des risques (cf. tableau de correspondance en annexe).

Les informations à publier au titre de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019 sont présentées dans un document distinct, le rapport ESG – Transition énergétique, sous le format défini par le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

Revue par un vérificateur indépendant

EY & Associés a examiné nos processus et procédures pour 2021 et vérifié un échantillon d'informations publiées dans ce rapport (cf. annexes). EY & Associés a exprimé une assurance modérée que n'a été relevée aucune anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations vérifiées ont été établies conformément aux Référentiels.



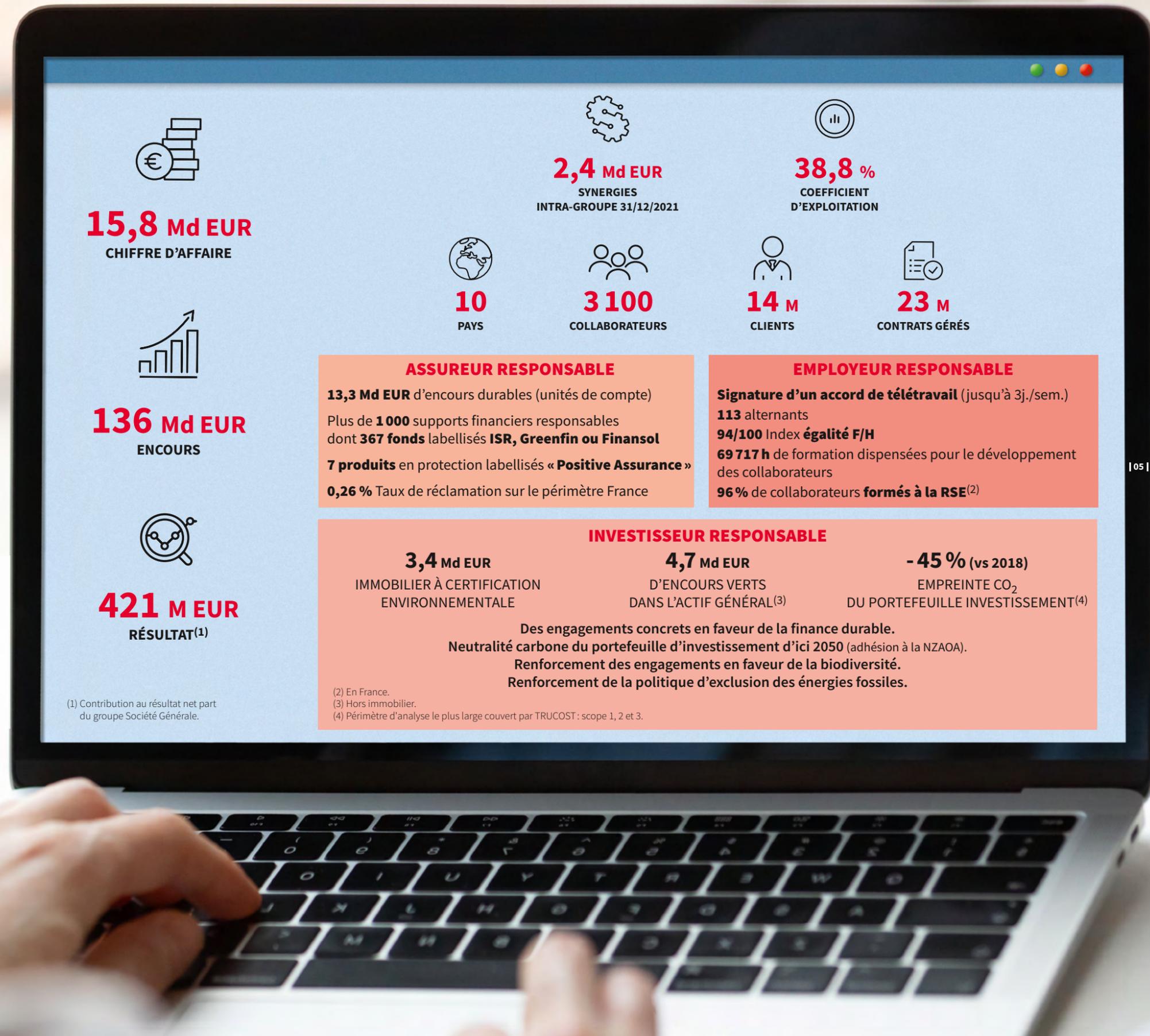
« La Responsabilité Sociétale d'Entreprise, articulée autour des axes « Assureur responsable, Investisseur responsable et Employeur responsable », est au cœur de la stratégie de Société Générale Assurances et de notre raison d'être. »

PHILIPPE PERRET
Directeur général

(1) Stratégie Climat, Gouvernance climat, Gestion des risques liés aux changements climatiques, indicateurs et cibles.

| 03 |

1 - CHIFFRES CLÉS À FIN 2021



2.1 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ ET CHIFFRES CLÉS

Présente en France avec Sogécap, Antarius, Sogessur et Oradéa Vie, et dans 9 pays à l'international, Société Générale Assurances propose une offre de produits complète sur deux grands segments d'activité que sont l'assurance vie épargne et la protection afin de répondre aux besoins de ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

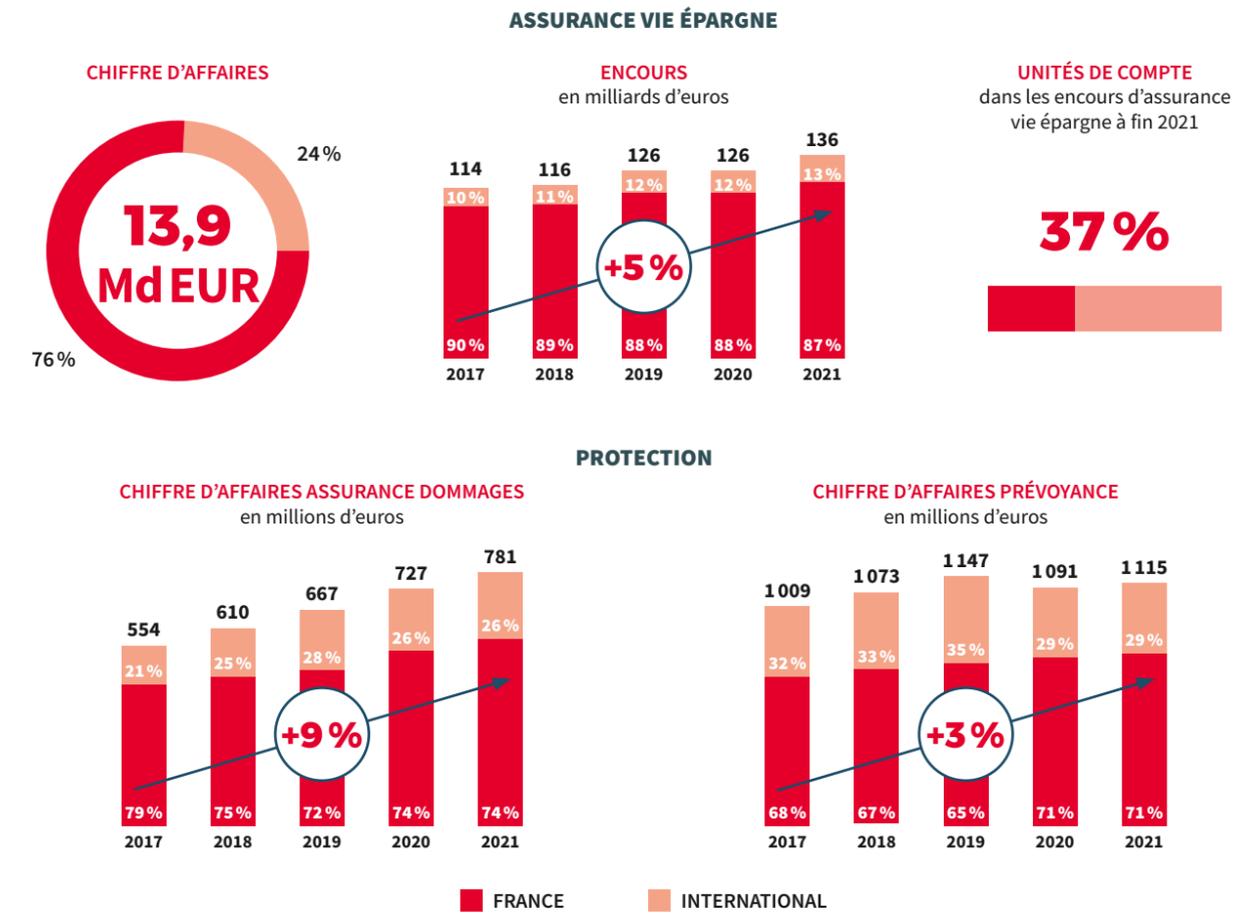
ÉPARGNE	ASSURANCE VIE ÉPARGNE <ul style="list-style-type: none"> • Assurance vie • Capitalisation 	ÉPARGNE RETRAITE <ul style="list-style-type: none"> • Retraite individuelle • Retraite entreprises • Fonds de pension • Rentes
PROTECTION	PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE <ul style="list-style-type: none"> • Assurance temporaire décès • Assurance obsèques • Assurance dépendance • Assurance accidents de la vie ASSURANCE DOMMAGES <ul style="list-style-type: none"> • Assurance automobile • Assurance multirisques habitation • Assurance multirisques des professionnels • Assurance responsabilité des dirigeants • Assurance mobiles/tablettes 	ASSURANCE SANTÉ <ul style="list-style-type: none"> • Assurance santé individuelle • Assurance santé collective ASSURANCE DES EMPRUNTEURS PRÉVOYANCE COLLECTIVE ASSURANCE RISQUES DIVERS <ul style="list-style-type: none"> • Assurance protection juridique • Assurance perte d'emploi • Assurance des moyens de paiement • Assurance des pertes pécuniaires • Assurance cyber-risques

Société Générale Assurances distribue ses produits :

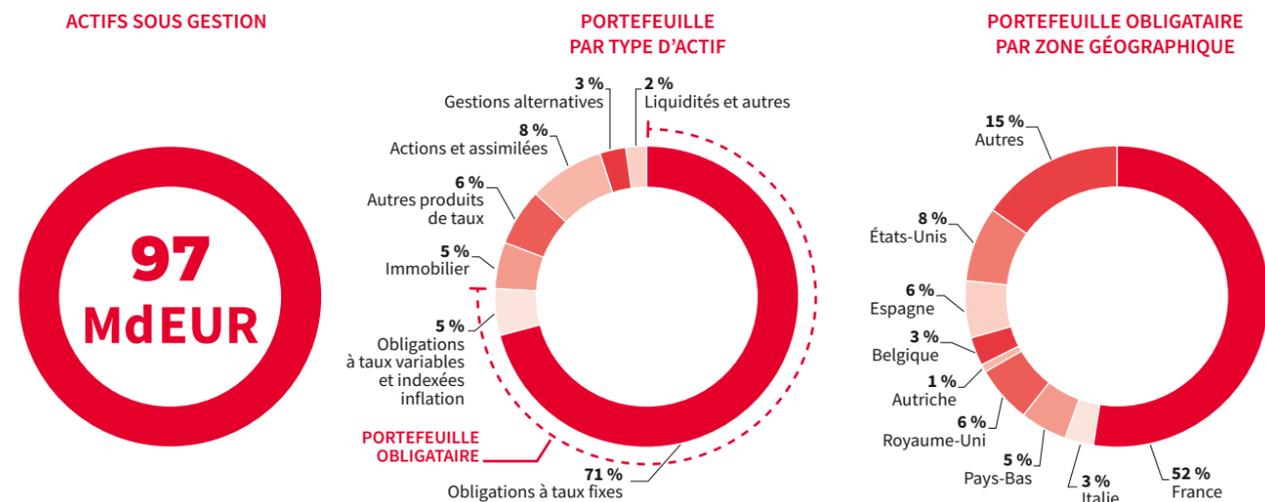
- en synergie avec tous les métiers du groupe Société Générale (banque de détail, banque privée et services financiers), en France et à l'international ;
- en développant des accords de partenariats avec des acteurs extérieurs (plates-formes et groupements de conseillers en gestion de patrimoine indépendants, banques privées, plate-formes internet, etc.).

2 - ACTIVITÉ ET MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

Principaux chiffres clés



Allocation d'actifs de Société Générale Assurances en France (hors unités de compte)



2.2 - MODÈLE D'AFFAIRES DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES





3 - STRATÉGIE ET GOUVERNANCE RSE



« Notre rôle d'investisseur institutionnel nous oblige à agir en faveur de l'environnement, du climat, et de façon plus générale au bénéfice de la société civile. »

Daniel Jost
Secrétaire général de Société Générale Assurances

3.1 - STRATÉGIE RSE

L'ambition RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) est intégrée dans la stratégie de Société Générale Assurances. L'entreprise s'est fixée comme objectif d'être un assureur, un investisseur, et un

employeur responsable. Ces 3 axes interdépendants structurent toute l'action RSE de l'entreprise et sont alignés avec les objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD ; cf. annexes).

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ONU)

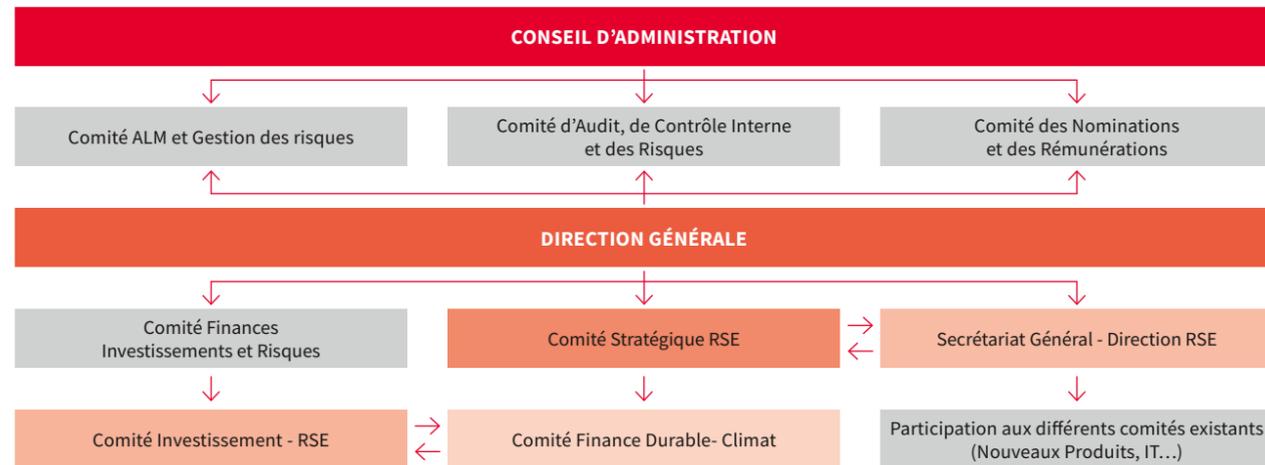
1. ÊTRE UN ASSUREUR RESPONSABLE	2. ÊTRE UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	3. ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE
<p>L'enjeu est de protéger ses clients par des offres, un conseil et une qualité de service adaptés à leurs attentes, tout en intégrant les nouvelles problématiques sociétales comme l'allongement de l'espérance de vie ou le changement climatique.</p>	<p>En tant qu'investisseur institutionnel, Société Générale Assurances dispose d'un levier important, sa politique d'investissement, qu'il peut actionner en faveur de l'environnement, du climat, et de manière plus générale au profit de la société civile.</p>	<p>Société Générale Assurances porte une attention particulière au développement de ses collaborateurs qui passe notamment par la formation, la qualité de vie au travail, l'équité de traitement et la promotion de la diversité et de l'inclusion. Cet engagement se traduit également par un fonctionnement moins consommateur de ressources et une réduction des émissions de carbone.</p>
<p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔÛT ABORDABLE</p> <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p> <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p> <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>

Pour aller plus loin, Société Générale Assurances a lancé un programme transformant, « RSE by design », afin d'intégrer la RSE de façon native dans toutes ses activités et tous ses processus.

Ce programme collaboratif, qui vise à faire évoluer les modes de fonctionnement de l'entreprise et auquel participent des collaborateurs volontaires représentant tous les métiers, a été lancé fin 2020.

3.2 – GOUVERNANCE RSE

Société Générale Assurances met en œuvre une gouvernance dédiée afin d'intégrer la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans les processus de décisions et les processus opérationnels.



Le **Conseil d'administration** définit les orientations stratégiques, orientations qui seront mises en œuvre, sous son contrôle, par la Direction Générale. Il est assisté par :

- le **Comité ALM et gestion des risques**, qui suit les grandes orientations de la politique de placement, de la gestion actif/passif et des risques (dont les risques climatiques) ;
- le **Comité d'Audit, du Contrôle Interne et des Risques** (CACIR), notamment chargé du suivi du contrôle interne et de la gestion des risques ;
- et le **Comité des Nominations et des Rémunérations**, qui a notamment pour mission d'examiner la pratique de rémunération de la société pour la Direction Générale et les dirigeants effectifs.

La **direction RSE**, créée en 2018 et rattachée au Secrétaire Général, est notamment chargée :

- de définir et de mettre en œuvre la stratégie RSE de l'entreprise (en lien avec les différentes directions opérationnelles et supports concernés) ;
- d'identifier les principaux risques extra-financiers et de suivre les actions mises en œuvre pour les prévenir ou les atténuer.

Le **Comité stratégique RSE**, présidé par le Directeur général de Société Générale Assurances, se réunit au moins 6 fois par an et a pour mission de :

- valider la stratégie RSE et réaliser les arbitrages nécessaires ;
- suivre la mise en œuvre des différents plans d'action.

Le **Comité Finance Durable – Climat**, qui réunit au moins 6 fois par an la direction des investissements, la direction des risques, les directions techniques et la direction RSE, a notamment pour mission de :

- piloter la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie Finance Durable et Climat ;
- coordonner la gestion des risques climatiques à l'actif et au passif.

Le **Comité Investissement – RSE**, présidé par le Directeur général Délégué en charge des Finances, des Investissements et des Risques, réunit au moins 8 fois par an la direction des investissements, la direction des risques et la direction RSE, et est plus particulièrement chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie RSE dans les investissements.

Les travaux du Comité Finance Durable – Climat et du Comité Investissement – RSE alimentent notamment le **Comité Finance Investissements et Risques**, rattaché à la Direction Générale et qui se réunit environ 8 fois par an pour traiter notamment de la gestion d'actifs et des limites d'investissement.

3.3 – GESTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS ET DE DURABILITÉ

3.3.1 Profil de risques de Société Générale Assurances

L'activité assurance vie épargne **étant prédominante** dans l'activité et le bilan de Société Générale Assurances (88 % du chiffre d'affaires en 2021), les principaux risques de Société Générale Assurances sont :

- les **risques ALM** (gestion actif passif), dont les risques de marché, de crédit et de liquidité, et plus particulièrement les risques de marché des actifs financiers en représentation des engagements techniques qui constituent l'exposition la plus significative ;
- les **risques techniques**, et particulièrement le risque de souscription à travers ses activités d'assurance vie épargne (risque de rachat). Dans une moindre mesure, Société Générale Assurances est également exposée à des risques de souscription non-vie et santé (qui peuvent notamment émaner de la tarification, de la sélection, de la gestion des sinistres ou du risque de catastrophe) ;
- les **risques opérationnels et autres risques** dont les risques stratégiques, de réputation et les risques de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

L'exposition de Société Générale Assurances aux risques extra-financiers, et notamment aux risques climatiques, découle de ce profil de risque.

3.3.2 Focus sur l'exposition de Société Générale Assurances aux risques climatiques

Deux types de risques sont notamment associés au changement climatique : les risques physiques et les risques de transition.

- **Les risques physiques**, qui résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques (par exemple : la perte de valeur des placements détenus par les assureurs et émis par des entités touchées par ces événements climatiques ; l'augmentation de la fréquence et du coût des sinistres à régler par les assureurs).
- **Les risques de transition**, qui résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie à faible intensité carbone, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques sont liés par exemple à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient impacter certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES).

Exposition aux risques physiques

Du fait de son activité et de son profil de risques, **Société Générale Assurances n'est pas particulièrement exposée aux risques physiques**.

En assurance vie épargne, la structure des actifs gérés par Société Générale Assurances fait qu'ils sont peu exposés aux risques physiques : ils sont principalement investis en titres obligataires, majoritairement émis par des Etats et des secteurs peu sensibles aux risques climatiques⁽¹⁾ (pays européens, secteur des services financiers). De même, 88% des actifs détenus dans le cadre des investissements immobiliers sont localisés en France (dont 71% en Île-de-France – hors foncières cotées) et sont essentiellement composés d'immeubles de bureaux (61%).

L'activité d'assurance dommages est plus sensible aux risques physiques mais, au vu de la prédominance de l'activité assurance vie épargne, l'exposition de l'entreprise reste modérée. Les risques sont suivis et encadrés au travers des politiques de souscription, de provisionnement et de réassurance revues chaque année et approuvées en Conseil d'administration. Enfin, les risques sont pris en compte dans le processus réglementaire annuel d'Évaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS) et dont les conclusions sont validées en Conseil d'administration et communiquées à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Exposition aux risques de transition

Le portefeuille d'actifs de Société Générale Assurances apparaît **modérément exposé au risque de transition** du fait d'une faible exposition au secteur des énergies fossiles. Une analyse détaillée de cette exposition est présentée en partie 5.4.3.

3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers

Approche méthodologique

La cartographie des principaux risques extra-financiers de Société Générale Assurances⁽²⁾ a été mise à jour en 2021 en croisant le profil de risques avec les 4 axes d'analyses suivants⁽³⁾ : évolutions sociales et sociétales, impact environnemental et changement climatique, respect des droits humains, lutte contre la corruption.

Les risques identifiés sont ensuite évalués en fonction de leur impact potentiel (de faible à très fort) et de leur probabilité d'occurrence (de faible à quasiment certain). L'analyse est réalisée à dire d'experts par la Direction Responsabilité Sociale et Environnementale, en collaboration avec la Direction des Risques et la Direction du Contrôle Interne. La cartographie est validée par le Comité Finance Durable et Climat (cf. partie 3.2).

(1) Cf. « Guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement » de France Assureurs.

(2) Risques liés aux décisions et aux actions de Société Générale Assurances (risques provoqués) ou à des facteurs externes (risques subis).

(3) Cf. article L.225-102-1 du Code de commerce.

Les risques sont pris en compte selon le principe de **double matérialité**, c'est-à-dire que sont étudiés d'une part les impacts des facteurs extra-financiers et de durabilité sur les activités de l'entre-

prise et d'autre part les impacts des activités de l'entreprise sur ces facteurs (impacts environnementaux, sociaux et sociétaux, etc.).

Synthèse des risques extra-financiers de Société Générale Assurances

PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS (avant prise en compte des mesures de contrôle et d'atténuation)	PRINCIPALES POLITIQUES DE CONTRÔLE ET D'ATTÉNUATION	INDICATEURS	CHAPITRE
IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET CHANGEMENT CLIMATIQUE			
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre ou portant atteinte à la biodiversité (risque de transition) • Impact environnemental des activités et du fonctionnement de l'entreprise • Non-respect de la réglementation (art. 29 de la loi Énergie-Climat, Directives européennes) • Risque de réputation lié à l'impact environnemental de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'investissement • Programme de réduction carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) et carbone du portefeuille d'actifs • Évaluation de la trajectoire en degrés du portefeuille d'actifs • Bilan carbone pour compte propre 	<ul style="list-style-type: none"> 5.4.1 5.4.4 6.1.1
ÉVOLUTIONS SOCIALES & SOCIÉTALES			
<ul style="list-style-type: none"> • Inadaptation des produits aux nouveaux besoins et attentes des clients, risque d'insatisfaction clients (offres responsables et solidaires, offres et modes de commercialisation innovants, etc.) • Risque de réputation lié à l'impact social et sociétal de l'entreprise • Non-respect de la réglementation (protection des données personnelles) • Hausse de la cybercriminalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de gouvernance et surveillance des produits • Politique de contrôle de la conformité • Programme interne RGPD⁽¹⁾ • Schéma directeur de sécurité du système d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la satisfaction client • Réclamations clients • Dysfonctionnements de conformité • Alertes relatives aux fuites de données 	<ul style="list-style-type: none"> 4.2.1 4.2.3 6.5 6.5.5
RESPECT DES DROITS HUMAINS			
<ul style="list-style-type: none"> • Risque de dépréciation des actifs faisant suite à des évolutions de la société ou à des controverses liées aux droits de l'Homme • Développement insuffisant des compétences des collaborateurs • Non-prise en compte des aspects de qualité de vie au travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'investissement • Politiques et procédures RH • Programme de transformation culturelle et déploiement du « leadership model » 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation ESG du portefeuille d'actifs • Heures de formation • Baromètre Collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> 5.4 6.3.2 6.4
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION			
<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect de la réglementation (corruption, blanchiment, évasion fiscale) et du code de conduite interne 	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques de lutte contre la corruption • Politiques de sécurité financière • Code de conduite interne • Code de conduite fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de collaborateurs formés (anti-corruption) • % de collaborateurs formés au code de conduite • Amendes régulateur (EUR) • Nombre de dysfonctionnements de conformités 	<ul style="list-style-type: none"> 6.5.2

| 14 |

| 15 |

3.3.4 Gestion des risques extra-financiers et des risques en matière de durabilité⁽¹⁾

Les risques extra-financiers sont gérés dans le cadre de la gouvernance RSE (cf. partie 3.2) et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne mis en place par Société Générale Assurances. Ces systèmes, au travers de leurs différentes composantes, ont respectivement pour objectifs :

- de garantir en permanence la maîtrise des risques en les identifiant, les mesurant et en mettant en place les mesures d'atténuation adéquates si nécessaire ;

- de prévenir les dysfonctionnements, de s'assurer de l'adéquation et du bon fonctionnement des processus internes, de garantir la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion.

Ils s'appuient notamment sur des politiques, validées par le Conseil d'administration, qui définissent les principes, processus et procédures mis en place ainsi que la gouvernance et les métriques clés relatives à chaque risque.

POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	POLITIQUES DE CONTRÔLE INTERNE
Politique du risque d'investissement	Politique de contrôle interne
Politique du risque ALM	Politique de vérification de la conformité
Politique du risque de souscription	Politique de sous-traitance
Politique du risque de provisionnement	Politique d'honorabilité et de compétences
Politique du risque de réassurance	
Politique de gestion des risques opérationnels et du risque de réputation	
Politique ORSA (<i>Own Risk and Solvency Assessment</i>) (Processus interne d'évaluation des risques et de la solvabilité)	

(1) Ces informations concernent la société Sogécap en tant que société mère de Société Générale Assurances. Sogécap exerçant par ailleurs, à titre individuel, une activité d'assurance vie et de capitalisation, les dispositifs et procédures mis en place dans le cadre du système de gouvernance sont identiques et applicables aussi bien à l'entité qu'à Société Générale Assurances.

(1) Règlement général sur la protection des données.



4 - UN ASSUREUR RESPONSABLE

Société Générale Assurances propose à ses assurés des produits tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux.

En assurance vie épargne, les assurés peuvent investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à ces enjeux. En assurance dommages

et protection, Société Générale Assurances est devenue l'un des premiers assureurs à faire évaluer la « positivité » de ses produits par un institut externe.

Enfin, l'entreprise a fait de l'amélioration constante de la satisfaction client un axe majeur de sa stratégie.



« Parce que notre métier consiste à évaluer, prévenir et gérer les risques dans les activités humaines, nous savons apporter des solutions de protection à nos clients et leur proposer des couvertures optimales et adaptées à leurs besoins. »

INGRID BOCRIS,
Développement Bancassurance et Digital

4.1 - DES PRODUITS INNOVANTS, SOLIDAIRES ET RESPONSABLES

4.1.1 Une gouvernance des produits intégrant nativement la dimension RSE et les risques extra-financiers

En France comme à l'international, Société Générale Assurances met en œuvre un processus de gouvernance et de surveillance des produits dont l'objectif est de s'assurer que tout nouveau produit, nouvelle activité ou transformation significative de produit existant soit soumis à un processus d'approbation et à une analyse des risques avant lancement (ainsi qu'à des revues périodiques après lancement).

La dimension RSE et les risques extra-financiers (notamment les risques sociaux et environnementaux, ainsi que les risques de réputation liés) sont systématiquement inclus dans cette analyse et font l'objet d'une analyse formelle réalisée par la direction Responsabilité Sociale et Environnementale.

4.1.2 Des produits innovants et responsables

En assurance vie épargne et retraite

Société Générale Assurances propose à ses clients des supports financiers responsables qui leur permettent d'investir dans des projets ou des entreprises dont l'activité répond à des enjeux environnementaux et sociaux.

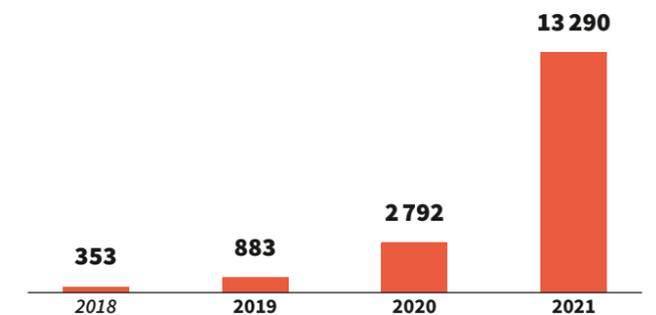
En France, une nouvelle génération d'assurance vie épargne exclusivement composée de fonds durables a été lancée en 2020 : 18 des 20⁽¹⁾ fonds proposés bénéficient des labels ISR⁽²⁾ (Investissement Socialement Responsable), et/ou GreenFin⁽³⁾. En conciliant responsabilité, accessibilité (dès 50 EUR) et ouverture sur des fonds reconnus en France et à l'international, cette nouvelle gamme s'inscrit pleinement dans l'ambition de Société Générale Assurances de se positionner en acteur majeur de la finance responsable, avec des solutions innovantes et à forte valeur pour le client.

Au 31/12/2021, plus de 1000 supports financiers durables⁽⁴⁾ sont ainsi référencés, totalisant un encours de 13,3 milliards d'euros (contre 2,8 milliards d'euros fin 2020, soit une multiplication par près de 5 en un an). Cette forte évolution entre 2020 et 2021 s'explique notamment par un **changement de méthode de calcul** : les encours financiers durables sont désormais identifiés conformément à la réglementation européenne « SFDR » (cf. encadré).

ENCOURS DES SUPPORTS FINANCIERS DURABLES (UNITÉS DE COMPTE) - EN MEUR

Classification SFDR des supports financiers	Encours (MEUR)	% des encours
Article 8	12 105	41,8%
Article 9	1 185	4,1%
Non statué à date par manque d'informations	15 655	54,1%

Unités de compte périmètre France; OPC (hors fonds dédiés) et supports immobilier.



(1) Le seul fonds ne bénéficiant pas de label à date est un fonds d'ETF suivant des indices climat alignés sur les accords de Paris. Ce fonds est classifié « article 9 » au titre de SFDR.
 (2) Le Label ISR, attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, constitue un repère pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable.
 (3) Créé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, le label GREENFIN garantit aux investisseurs - banques, assurances et épargnants - que les produits financiers auxquels il est attribué contribuent effectivement au financement de la transition énergétique et écologique.
 (4) Dont 367 fonds labellisés ISR, GreenFin ou Finansol.

LA RÉGLEMENTATION « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (SFDR)

Entrée en vigueur en 2021, la réglementation SFDR renforce les exigences de transparence en termes de durabilité et introduit une classification des produits selon leurs caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) :

- Article 6 : produits ou supports d'investissement n'ayant aucune caractéristique ESG ;
- Article 8 : supports d'investissement faisant la promotion de caractéristiques ESG ;
- Article 9 : supports d'investissement ayant des objectifs d'investissement durables.

Tous les produits d'assurance vie et retraite commercialisés par Société Générale Assurances⁽¹⁾ répondent à la définition de l'article 8 de la réglementation européenne SFDR (cf. annexes).

Au Luxembourg, Sogelife a obtenu en 2021 le label « Entreprise Responsable » puis « *Responsibility Europe* » décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises et a lancé un contrat d'assurance vie épargne 100 % dédié à l'investissement socialement responsable (*Sogelife Positive Investment*).

En épargne retraite

En épargne retraite, Société Générale Assurances agit pour répondre de façon adaptée et pro-active aux besoins de sa clientèle entreprise, tout en accentuant la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. En 2021, des démarches ont été menées pour accompagner les entreprises dans la définition de leur politique sociale et salariale et dans leur gestion financière en leur proposant des solutions personnalisées pouvant répondre à leurs enjeux RSE.

Les entreprises ont ainsi la possibilité de mettre en place des critères extra-financiers personnalisés dans leurs accords d'Intéressement, d'intégrer des supports de gestion financière socialement responsable dans les offres, ou de créer des grilles de gestion pilotée 100 % ESG. Ainsi, une offre responsable dédiée aux grands comptes a été co-construite avec le partenaire Fidelity en 2021 (« Mon Épargne Entreprise Responsable »).

En complément, Société Générale Assurances accompagne les entreprises clientes et leurs salariés en mettant à leur disposition des guides, packs vidéo, fiches pratiques, et FAQ afin d'orienter leurs choix d'investissement vers des supports plus responsables.

En assurance dommages et prévoyance

Société Générale Assurances a poursuivi son engagement environnemental et sociétal en devenant l'un des premiers assureurs à faire évaluer la positivité de ses produits d'assurance par l'Institut de l'Économie Positive.

7 produits d'assurance dommages et prévoyance⁽²⁾ ont ainsi **obtenu le label « Positive Assurance » de l'Institut de l'Économie Positive (IEP)** dans le cadre d'une démarche de certification lancée en 2021.

UNE OFFRE D'ASSURANCES DOMMAGES ET PRÉVENTION LABELISÉE « POSITIVE ASSURANCE »

Le label « Positive Assurance »

Ce label décerné par l'Institut de l'Économie Positive, est le seul à reconnaître les produits d'assurance protection. Il résulte de l'analyse de 14 indicateurs sur 3 dimensions :

- les comportements solidaires et respectueux de l'environnement,
- l'accessibilité et la lutte contre les discriminations,
- la prévention et le développement d'une culture du risque.



L'Institut de l'Économie Positive (IEP)

Créé fin 2018 par la Fondation Positive Planet* (actionnaire de référence), l'Institut de l'Économie Positive (IEP) est une société anonyme par actions simplifiée qui aide les entreprises et les territoires à devenir plus positifs.

- L'Institut s'engage à apporter des réponses concrètes pour permettre à chacun de se saisir des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, appréhendés comme une valeur en soi au service des générations présentes et futures.
- Son objectif est la transformation de notre économie en une économie positive car c'est une garantie de pérennité et un levier de succès pour tous.



Par ailleurs, Moonshot Insurance, l'assurtech de Société Générale Assurances, a renforcé son positionnement en tant qu'acteur responsable et citoyen en proposant un produit visant à lutter contre le cyber-harcèlement, qui est devenu un enjeu de société majeur.

En collaboration avec Bodyguard.ai, start-up spécialisée dans la protection contre les contenus toxiques sur les réseaux sociaux, Moonshot Insurance a développé en 2021 une solution conçue pour lutter et protéger contre le cyber-harcèlement en 3 étapes : prévenir, éduquer et accompagner. Ce dispositif s'adapte de façon personnalisée au besoin de protection des enfants et au besoin d'accompagnement des parents.

Cette innovation a déjà été doublement récompensée lors de la 20^e édition des Trophées de l'assurance 2021 : Trophée d'Or, catégorie Innovation Citoyenne et Trophée d'Argent dans la catégorie Service de l'année.



LES TROPHÉES
DE L'ASSURANCE

Enfin, sur le thème de la mobilité, Société Générale Assurances a lancé en France :

- une offre d'assurance de flotte automobile connectée avec ALD Automotive en octobre 2020. Il s'agit de la première flotte utilisant les données télématiques des véhicules et leurs scores de conduite pour réduire la prime d'assurance jusqu'à -20 %, permettant ainsi d'inciter et d'accompagner pleinement les entreprises dans leur démarche de prévention du risque routier ;
- une offre d'assurance pour les flottes de vélos de fonction a également été créée en partenariat avec ALD Automotive en octobre 2021. Cette offre, qui répond aux nouveaux modes de déplacement des salariés, permet d'accompagner les entreprises dans le déploiement des mobilités douces.

(1) Un produit répond à la définition de l'article 8 s'il contient au moins un support classé article 8.

(2) Assurances Auto, Accidents de la Vie, Génée, Multirisques Habitation, Garantie Autonomie Senior, Garantie Autonomie Aidant et la Complémentaire Santé.

4.2 – UN SOUCI PERMANENT DE VEILLER À LA SATISFACTION DES CLIENTS

L'amélioration constante de la satisfaction client est un axe majeur de la stratégie de Société Générale Assurances. L'objectif est de répondre à la volonté des clients de vivre des expériences personnalisées dans le cadre d'un parcours simplifié, avec un juste niveau d'autonomie.

4.2.1 Mesurer continuellement la satisfaction des clients

Société Générale Assurances enrichit en permanence son dispositif de collecte de la « voix du client ». Ce dispositif s'illustre principalement par quatre types de mesures « *Net Promoter Score* » (NPS) :

- « NPS à chaud » (« Net Promoter Score ») pour appréhender la satisfaction immédiate des clients après un contact téléphonique avec nos Centres de Relation Client, quel que soit le produit d'assurance détenu. Cette mesure est complétée par une analyse des verbatims clients ;
- « NPS Événement » afin de mesurer le niveau de satisfaction de nos clients après un cycle complet comme une souscription, un sinistre ou encore une opération financière sur un contrat d'Assurance Vie Épargne ;
- « NPS à froid » pour obtenir des retours sur l'ensemble des axes de notre proposition de valeur : couverture des besoins, personnalisation, accessibilité, expertise, communication, accompagnement ;
- mesure de la satisfaction sur les outils digitaux afin d'améliorer nos espaces et répondre pleinement aux besoins et attentes des clients.

Ces mesures permettent d'identifier rapidement les améliorations attendues par les clients et de s'assurer que Société Générale Assurances répond pleinement à leurs attentes.

4.2.2 Proposer des parcours efficaces et des nouveaux services

Différentes actions ont été menées en 2021 afin de personnaliser, de simplifier et de digitaliser les parcours clients, notamment :

- l'amélioration des parcours digitaux grâce au déploiement d'espaces sécurisés facilitant les échanges (par exemple le « *Selfcare* ») ;
- la détection et l'analyse d'irritants sur les différents parcours omnicanaux de vie du client, à des fins de réflexions et d'améliorations avec les équipes dédiées (ex. : parcours sinistre, rachat, etc.) ;
- la possibilité pour une personne en situation de handicap de paramétrer sa navigation sur nos parcours digitaux pour garantir son égal accès à nos services dématérialisés, grâce notamment à un module d'accessibilité sous forme d'un widget.

Dans la digitalisation croissante de ses parcours clients, Société Générale Assurances s'attache à garantir une bonne articulation entre l'humain et le digital. Ainsi l'autonomisation des clients est progressivement développée tout en maintenant parallèlement les modes traditionnels d'échange dans leurs interactions avec leur assureur.

Le choix des évolutions à apporter dans les parcours s'appuie sur les retours directs des clients et intègre leurs attentes en matière de RSE.

La volonté d'efficacité et d'amélioration continue de Société Générale Assurances en la matière est illustrée par la certification ISO 9001 des activités de gestion et de service client.

4.2.3 Traiter les réclamations de façon responsable

En France, les réclamations font l'objet d'une analyse détaillée sous le contrôle d'un service dédié et conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Elles reçoivent une réponse dans les 10 jours ouvrés suivant leur réception. À défaut du traitement de la réclamation sous 10 jours, un courrier est adressé au client lui indiquant que la réponse lui sera apportée sous 2 mois maximum.

Sur le périmètre France, le taux de réclamation (nombre de réclamations/nombre de contrats en cours) s'établit à fin décembre 2021 à 0,26 % (0,27 % en 2020). Sur cette même période, le nombre de réclamations adressées au médiateur en assurances s'établit à 185 (contre 198 en 2020).



5 - UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances accompagne la transition énergétique et contribue activement à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au fil des ans, l'entreprise a pris des engagements concrets et chiffrés pour lutter contre le réchauffement

climatique et préserver la biodiversité. La politique d'investissement est régulièrement revue afin de mettre en œuvre ces engagements.

Société Générale Assurances évalue constamment l'impact ESG et carbone de ses investissements et leur alignement avec les objectifs des Accords de Paris.



« En tant que bancassureur, nous avons un rôle essentiel à jouer en faveur d'une société durable. C'est pourquoi, nous avons pris des engagements forts depuis plusieurs années, pour contribuer à une économie durable et une finance positive, et associons nos assurés dans notre démarche en tant qu'investisseur responsable. »

MAI NGUYEN,
Finance, Investissements et Risques

5.1 - UN ACTEUR IMPLIQUÉ

Depuis plusieurs années, Société Générale Assurances s'implique activement dans des initiatives visant à promouvoir une finance plus durable et une meilleure prise en compte des enjeux ESG dans les décisions d'investissement.



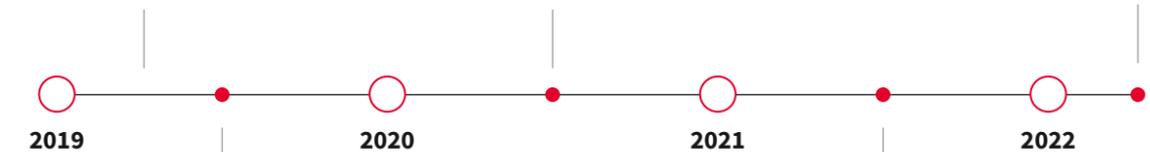
Signature du Tobacco-Free Finance Pledge (politique d'investissement sans tabac)



Signature des Principles for Responsible Investment (cadre pour l'intégration de l'ESG dans les politiques d'investissement)



Signature du Finance for Biodiversity (intégration des enjeux de la biodiversité dans les investissements)



Signature du Montreal Carbon Pledge (mesure de l'empreinte carbone du portefeuille)



Adhésion à la Net-Zero Asset Owner Alliance (objectif de neutralité carbone du portefeuille d'ici 2050)

5.2 - DES ENGAGEMENTS CONCRETS EN FAVEUR DE LA FINANCE DURABLE

5.2.1 Agir concrètement en faveur du climat et de la biodiversité

Conformément aux engagements du groupe Société Générale et aux initiatives de la Place de Paris, Société Générale Assurances a pris des engagements concrets et publics pour lutter contre le réchauffement climatique et préserver la biodiversité.

Société Générale Assurances a ainsi décidé dès 2019 d'aligner son portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris et d'atteindre la neutralité carbone pour son portefeuille d'investissements d'ici 2050. Afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle de cette ambition, l'entreprise s'est fixée les objectifs chiffrés suivants :

- se désengager totalement du secteur du charbon thermique selon un calendrier en ligne avec les objectifs des Accords de Paris: au plus tard en 2030 pour les entreprises ayant des actifs dans les pays de l'UE et de l'OCDE, et 2040 dans le reste du monde;
- réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018;
- réduire de 10 % entre 2020 et 2025 son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz et limiter dès à présent l'exposition aux énergies fossiles non-conventionnelles;
- doubler ses encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025, pour atteindre 5,6 milliards d'euros.

À fin 2021, l'entreprise est bien positionnée pour atteindre tous ses objectifs.

Taux d'atteinte des objectifs climatiques	Statut au 31/12/2021	Commentaires
Se désengager totalement du secteur du charbon thermique d'ici 2030 (UE/OCDE) et 2040 (reste du monde) ⁽¹⁾	Exposition au secteur 1,1 %	Société Générale Assurances est exposée à hauteur de 1,1 % au secteur. Le désengagement se déroule conformément au calendrier.
Réduire l'empreinte carbone des portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30 % à l'horizon 2025 par rapport à 2018	Réduction de l'empreinte depuis 2018 -48 %⁽²⁾	L'empreinte carbone a baissé de 48 % entre 2018 et 2021. Ce recul, qui va au-delà de l'objectif fixé à 2025, s'explique notamment par : <ul style="list-style-type: none"> • les exclusions mises en place, notamment sur le charbon thermique (cf. partie 5.3); • la politique d'investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone; • l'arbitrage d'actifs « classiques » vers des actifs à thématique « climat » (cf. partie 5.2.2); • la baisse générale de l'empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.
Réduire de 10 % entre 2020 et 2025 l'exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz	-6 %	Le désengagement se déroule conformément au calendrier.
Doubler les encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025	+70 %	Les encours d'actifs verts ont fortement progressé en 2021 du fait notamment d'arbitrages de fonds et d'ETF « classiques » vers des fonds et ETF « Paris Aligned Benchmark » ou à thématique Climat.

En complément, Société Générale Assurances a renforcé son engagement pour la **préservation de la biodiversité** en signant le « *Finance for Biodiversity Pledge* » et en durcissant sa politique d'investissement vis-à-vis des activités contribuant à la déforestation (cf. partie 5.3).

5.2.2 Financer la transition énergétique

Société Générale Assurances joue un rôle actif dans le développement des investissements durables et positifs.

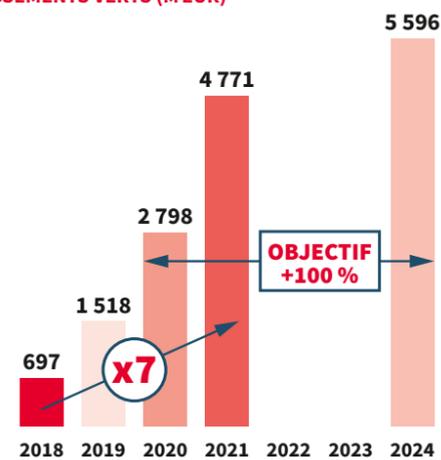
Des investissements « verts » en forte augmentation depuis 2018

En tant qu'investisseur de long terme, Société Générale Assurances finance activement la transition énergétique.

Société Générale Assurances s'est notamment associée en 2020 à sept assureurs français, accompagnés de la Caisse des Dépôts et EDF, pour lancer une initiative de place « **Ambition Climat** ». Cette initiative se décline en trois fonds totalisant 500 MEUR⁽³⁾ dont la gestion a été confiée à trois sociétés de gestion ayant pour mission de proposer des méthodes innovantes et transparentes pour intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans leur gestion financière.

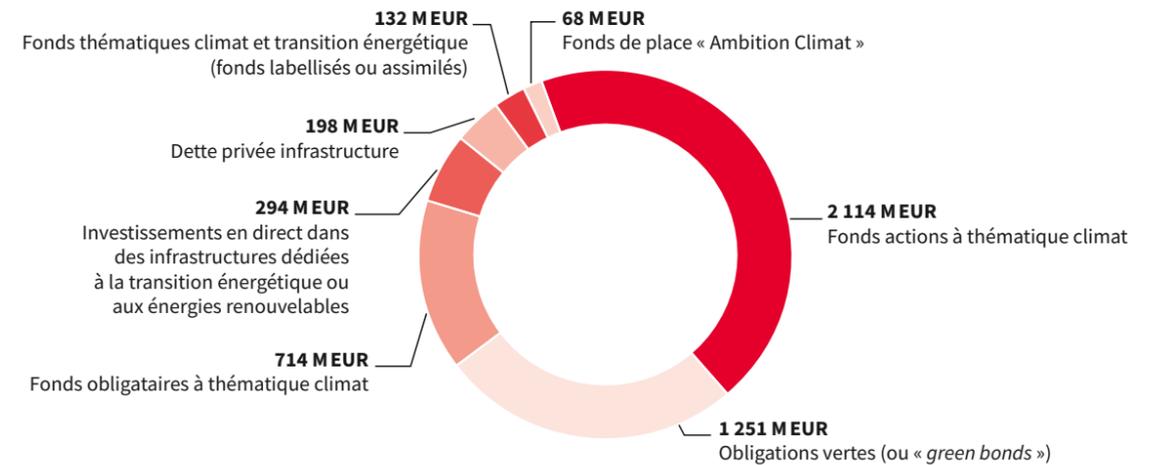
L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est de doubler ses encours d'actifs « verts » entre 2020 et 2025 pour atteindre 5,6 milliards d'euros. Au 31/12/2021, Société Générale Assurances est bien positionnée pour atteindre cet objectif puisque le total des encours « verts » du portefeuille s'élevait à **4,7 Md EUR, en hausse de 68 % par rapport à 2020**. Ces investissements ont été **multipliés par presque 7 depuis 2018**. La forte progression constatée en 2021 s'explique notamment par des arbitrages de fonds et d'ETF « classiques » vers des fonds et ETF « Paris Aligned Benchmark » ou à thématique Climat.

INVESTISSEMENTS VERTS (M EUR)



(1) L'exposition au charbon thermique représente 1,1 % des encours sous gestion détenus en direct (périmètre Société Générale Assurances France, représentant 97 % du total des encours de Société Générale Assurances).
 (2) Conformément au protocole de la *Net Zero Asset Owner Alliance*, l'objectif a été déterminé sur le périmètre scope 1 + scope 2. Sur ce périmètre, l'empreinte carbone s'affiche en baisse de 48 % à fin 2021 par rapport à 2018 (selon Trucost).
 (3) Les trois fonds totaliseront initialement 500 millions d'euros, dont environ 200 millions d'euros pour chaque fonds en actions cotées et 100 millions d'euros pour le fonds obligataire.

COMPOSITION DES INVESTISSEMENTS « VERTS »



Des investissements immobiliers responsables et solidaires

Dans le cadre de ses investissements immobiliers, Société Générale Assurances privilégie les investissements à forte efficacité énergétique et les meilleures certifications (pour la construction, la rénovation et l'exploitation). La valeur boursière du parc immobilier « vert », c'est-à-dire **ayant des certifications environnementales⁽¹⁾**, est ainsi évaluée à **3,4 Md EUR à fin 2021** (contre 3,1 Md EUR fin 2020).

5.2.3 Un engagement actif pour influencer les émetteurs

La politique d'engagement menée auprès des émetteurs vise à agir comme un catalyseur de changement et de progrès, et peut apparaître comme une alternative efficace au désinvestissement.

Société Générale Assurances exerce son activité d'engagement et d'influence via Amundi, son principal gestionnaire d'actif, qui s'attache à faire évoluer les pratiques des émetteurs. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du mandat de gestion confié par Société Générale Assurances à Amundi.

Les sujets sélectionnés dans le cadre de la politique d'engagement peuvent être appréhendés selon deux axes : le potentiel impact d'enjeu E, S ou G sur les entreprises (risque de durabilité) et l'impact que les entreprises peuvent avoir sur les facteurs de durabilité (impacts sur la société, essentiels même s'ils ne sont pas susceptibles d'avoir une influence sur les résultats financiers de l'entreprise à court et moyen terme).

Amundi dialogue avec les entreprises sur différents sujets, sélectionnés en raison :

- de leur importance systémique : Amundi estime que des thématiques telles que le réchauffement planétaire et la destruction

des écosystèmes représentent des risques systémiques pour les entreprises ainsi que des opportunités pour celles qui réussissent à les appréhender de manière positive ;

- de leur caractère critique pour la réalisation des objectifs de développement durable, ou parce qu'ils sont au cœur des sujets d'attention des régulateurs et de l'intérêt des clients ;
- des politiques d'investissement responsables ou sectorielles, ou en raison d'engagements spécifiques pris dans des stratégies d'investissements responsables.

Amundi dialogue avec les entreprises directement ou en collaboration avec d'autres investisseurs, en tant que soutien ou leader. Amundi soutient également les initiatives collectives internationales. L'objectif est d'encourager les pouvoirs publics à adopter des mesures en faveur du développement durable. L'engagement mené par Amundi peut être thématique ou continu. L'engagement thématique fait référence à l'engagement transsectoriel sur des sujets clés, tels que la transition climatique et environnementale, les questions sociales relatives aux employés, le respect des droits humains, ainsi que la lutte contre la corruption. L'engagement continu est généralement un engagement axé sur l'entreprise ou le secteur. L'engagement continu peut couvrir plusieurs problèmes ou thèmes.

En 2021, les différents types d'engagement directs ont permis de traiter **2334 sujets auprès de 1364 entreprises**. Ces entretiens ont porté à 31 % sur des enjeux environnementaux (transition vers une économie bas carbone, protection du capital naturel et de la biodiversité), 13 % sur des sujets sociaux, et 57 % sur des problématiques de gouvernance (y compris l'engagement mené dans le cadre de la campagne de vote).

Par ailleurs, Amundi a exercé ses droits de vote au cours de **4 008 assemblées générales** au travers de **77 731 résolutions**.

(1) Certifications BREEAM, BBC, HQE, EFFINERGIE, LEED, ou DGNB.

5.3 – UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT INTÉGRANT NATIVEMENT L'ESG ET LES RISQUES DE DURABILITÉ

Société Générale Assurances tient compte des risques de durabilité dans sa politique d'investissement via l'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Ces risques sont évalués selon le principe de double matérialité (cf. paragraphe 3.3.3. « Cartographie des principaux risques extra-financiers ») :

- le risque qu'un événement ou une situation dans le domaine ESG puisse, s'il survient, avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement ;
- l'impact négatif d'une décision d'investissement sur un enjeu ESG.

Chaque année, le portefeuille d'actifs est évalué selon des critères ESG (cf. paragraphe 5.4.1 « Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG »).

Les risques de durabilité considérés dans cette évaluation sont notamment les suivants (liste non-exhaustive ; cf. annexe 7.4 « Méthodologie de notation ESG du portefeuille d'Amundi ») : changement climatique, perte de biodiversité, conditions de travail, relations sociales, santé et sécurité, pratiques fiscales.

Intégration des facteurs ESG dans la politique d'investissement

Les critères ESG sont formellement pris en compte, au côté de la notation crédit et de la notation financière, pour orienter la sélection des titres, leur maintien en portefeuille ou leur exclusion.

À ce titre, Société Générale Assurances :

- exclut tous les nouveaux investissements pour les émetteurs ayant une notation ESG⁽¹⁾ inférieure ou égale à F⁽²⁾ ;
- étudie au cas par cas tous les investissements pour les émetteurs ayant une notation égale à E.

Des politiques de surveillance, d'exclusion, ou sectorielles sont également mises en œuvre à l'échelle du groupe Société Générale et de Société Générale Assurances :

- liste de surveillance de projets, entreprises ou secteurs faisant l'objet de critiques pour des raisons environnementales ou sociales ;
- liste d'exclusion des entreprises du secteur de la défense, impliquées dans les armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous munitions, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, munitions à uranium appauvri) ;

- politiques couvrant les secteurs d'activité sensibles⁽³⁾ et la biodiversité.

Des politiques sectorielles spécifiques ont notamment été définies pour les secteurs d'activité suivants :

Charbon thermique

Dans le cadre du désengagement progressif du secteur charbon thermique, Société Générale Assurances exclut de ses investissements les entreprises :

- dont le chiffre d'affaires est à plus de 10 % lié à l'extraction de charbon thermique ;
- qui sont dans le secteur énergétique et dont plus de 30 % de la production d'électricité provient du charbon ;
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique.

Pétrole et gaz

Au-delà de son engagement de réduire d'au moins 10 % d'ici 2025 son exposition globale au secteur de l'extraction du pétrole et du gaz, les critères d'exclusion relatifs aux **énergies fossiles non-conventionnelles** ont été durcis. Ainsi, Société Générale Assurances exclut de ses investissements directs les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole en Arctique, sables bitumineux, gaz et pétrole de schiste) :

- est supérieur à 10 %, pour les titres déjà détenus ;
- est supérieur à 5 %, pour les nouveaux investissements.

Biodiversité et lutte contre la déforestation

Société Générale Assurances interdit les investissements en direct et via ses fonds dédiés dans les entreprises suivantes :

- les producteurs et distributeurs d'huile de palme⁽⁴⁾ confrontés à des conflits fonciers significatifs non résolus⁽⁵⁾ ;
- les entreprises (de tous secteurs) confrontées à des controverses « fortes » et « sévères »⁽⁶⁾ liées à « l'aménagement du territoire et à la biodiversité ».

Une première analyse du portefeuille de Société Générale Assurances a été réalisée en 2021. Aucun écart à la politique n'a été constaté.

Tabac

Depuis 2018, tous les nouveaux investissements liés aux producteurs de tabac sont exclus ainsi que les entreprises dont plus de 10 % des revenus proviennent de l'activité commerciale du tabac.

(1) Cf. méthodologie ESG d'Amundi.

(2) La méthode d'évaluation ESG repose sur une notation allant de A à G (les actifs A étant les mieux notés et ceux notés G les moins bien notés).

(3) Agriculture, pêche et agro-alimentaire ; barrages et énergie hydro-électrique ; biodiversité ; centrales thermiques ; charbon thermique ; défense ; exploitation forestière ; huile de palme ; mines ; navires ; nucléaire civil ; pétrole et gaz (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ethique-et-gouvernance>).

(4) Ayant plus de 25 % de leur CA lié à l'huile de palme.

(5) Controverses de catégorie 3, 4 ou 5 liées à l'aménagement du territoire et à la biodiversité (source actuelle : *Sustainalytics*).

(6) Controverses de catégorie 4 ou 5 (source actuelle : *Sustainalytics*).

5.4 – UNE ÉVALUATION CONSTANTE DE L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS

5.4.1 Évaluation annuelle du portefeuille selon les critères ESG

L'évaluation ESG du portefeuille est réalisée par la société Amundi, principal gestionnaire d'actifs de Société Générale Assurances et, depuis 2020, par *Sustainalytics* sur la base de leurs méthodologies respectives (cf. détails en annexes) :

- l'évaluation d'Amundi repose sur une notation allant de A à G, A étant la meilleure note et G la moins bonne ;
- l'évaluation de *Sustainalytics* s'appuie sur une note allant de 0 à 100, 0 étant la meilleure note et 100 la moins bonne.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

	AMUNDI	SUSTAINALYTICS
Périmètre de l'analyse	France ⁽¹⁾	France ⁽²⁾
Montant total des encours analysés	79 402	106 222
% de couverture du portefeuille	96 %	99 %

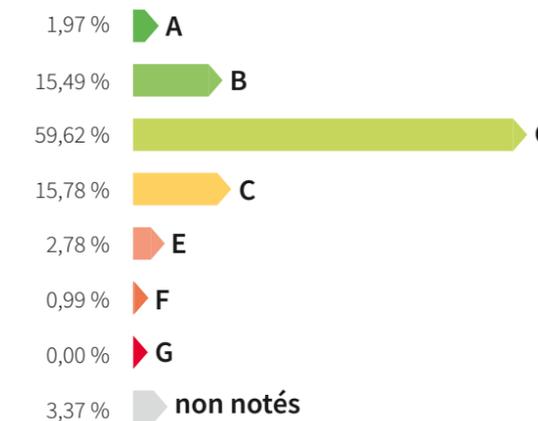
Le fait de disposer de ces deux méthodologies, qui reposent sur des critères et des hypothèses propres à chaque entreprise, permet à Société Générale Assurances d'avoir une vision plus complète de la performance ESG de son portefeuille en augmentant la couverture de l'analyse et en permettant de comparer les résultats.

Évaluation ESG selon la méthodologie Amundi

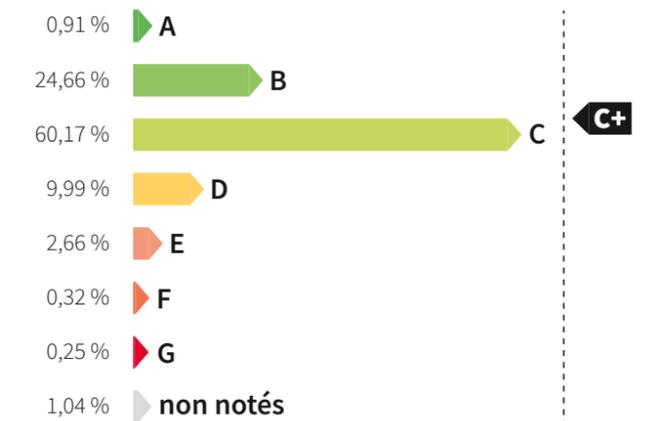
L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est d'être au moins aussi bien noté que l'indice benchmark⁽³⁾, et de se positionner au moins au niveau C+.

Fin 2021, la note ESG moyenne du portefeuille⁽⁴⁾ s'établit à C+ (identique à celle de 2020), en phase avec son indice benchmark.

NOTE ESG MOYENNE DU PORTEFEUILLE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES (Amundi)



NOTE ESG MOYENNE DU BENCHMARK (Amundi)



Cette note ESG moyenne se décompose comme suit :

NOTE GLOBALE : C+ • Environnement : C+ • Social : C+ • Gouvernance : B-

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France : sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius (hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances).

(2) Actifs de Société Générale Assurances en France (sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius) disposant d'une notation ESG (hors unités de compte, *private equity*, loans, immobilier, obligations convertible, fonds alternatifs, cap et dérivés).

(3) Benchmark : 90 % BoA ML Euro Broad Market, 6 % MSCI EMU, 4 % CAC 40.

(4) Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

La notation du portefeuille **est stable par rapport à 2020**. Au total, 77% des actifs notés ont une note comprise entre A et C (contre 79% en 2020). Les émetteurs les mieux notés, en catégorie A, représentent 1,97% des actifs notés (stable par rapport à 2020). Les actifs classés B représentent pour leur part 15,5% du total contre

12,7% en 2019. Enfin, ceux classés F⁽¹⁾ représentent 0,9%, en légère hausse par rapport à 2020 (0,21%). Ces évolutions s'expliquent principalement par l'évolution de la notation des émetteurs sur le périmètre analysé par Amundi.

Évolution de la notation ESG du portefeuille (méthodologie Amundi)	2018	2019	2020	2021
Note Globale	C+	C+	C+	C+
Environnement	C+	C+	C+	C+
Social	C	C	C+	C+
Gouvernance	C+	C+	B-	B-

Évaluation ESG selon la méthodologie Sustainalytics

Fin 2021, la note ESG moyenne du portefeuille⁽²⁾ s'établit à **18,2/100** (100 correspondant au risque ESG maximal et 1 au risque minimal), ce qui correspond à un risque ESG « faible », contre 20,6 à fin 2020 (ce qui correspondait à un risque « moyen »). Cette évolution s'ex-

plique notamment par la progression des encours d'actifs verts, due principalement aux arbitrages de fonds et d'ETF « classiques » vers des fonds et ETF « Paris Aligned Benchmark » ou à thématique Climat (cf. partie 5.2.2).

Note ESG moyenne du portefeuille de Société Générale Assurances (Sustainalytics)



Évolution de la notation du risque ESG du portefeuille (méthodologie Sustainalytics)	2018	2019	2020	2021
Note globale	Non calculé	Non calculé	20,6 (Moyen)	18,2 (Faible)

5.4.2 Évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs

5.4.2.1 Empreinte carbone des émetteurs privés

L'objectif que s'est fixé Société Générale Assurances est de réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises de 30% à l'horizon 2025 par rapport à 2018 et d'avoir une empreinte inférieure à son indice benchmark.

Périmètre et méthodologie

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Société Générale Assurances a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à des indices benchmark.

Pour évaluer l'empreinte carbone de ses portefeuilles actions et obligations d'entreprises, Société Générale Assurances s'appuie sur Amundi et, depuis 2021, sur Trucost.

Les périmètres de couverture des analyses sont les suivants :

	AMUNDI	TRUCOST
Périmètre de l'analyse	France ⁽¹⁾	Groupe ⁽²⁾
Montant total des encours analysés (MEUR)	37 493	64 846
% de couverture du portefeuille	93%	86%
% de couverture de l'indice de référence	95% ⁽³⁾	85% ⁽⁴⁾

Le fait de disposer de ces deux méthodologies permet à Société Générale Assurances d'avoir une vision plus complète de l'empreinte carbone de son portefeuille en augmentant la couverture de l'analyse et en permettant de comparer les résultats.

Évolution de l'empreinte carbone de Société Générale Assurances

L'empreinte carbone s'affiche **en forte baisse par rapport à 2020**. Ainsi, sur les scopes 1 et 2⁽⁵⁾, la baisse est de **23%** selon l'analyse d'Amundi et de **29%** selon Trucost. Sur les scopes 1, 2 et 3, la baisse est de **25%** selon Amundi et de **29%** selon Trucost.

Par ailleurs, l'empreinte carbone du portefeuille de Société Générale Assurances reste **inférieure à celle de ses indices de référence en 2021** : elle n'en représente que 62% pour Amundi et 65% pour Trucost (scopes 1, 2 et 3). Cette situation s'explique par la forte représentation dans le portefeuille de Société Générale Assurances de secteurs moins émetteurs de CO₂ par rapport à l'indice de référence, et notamment du secteur des services financiers.

Depuis 2018, le recul atteint **43%** sur les scopes 1 et 2 et **39%** sur les scopes 1, 2 et 3 selon Amundi. Il est de **48%** sur les scopes 1 et 2 et de **45%** sur les scopes 1, 2 et 3 selon Trucost.

Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs privés (en tCO ₂ /M EUR)	2018	2019	2020	2021	Évolution 2018/2021
Scope 1 + scope 2 (émissions directes + indirectes)					
Évaluation AMUNDI	Société Générale Assurances				
	89	58	66	51	-43%
	Indice de référence				
	152	122	118	85	-44%
Évaluation TRUCOST	Société Générale Assurances				
	95	78	69	49	-48%
	Indice de référence				
	non disponible	non disponible	non disponible	80	n/a
Scope 1 + scope 2 + scope 3 (émissions directes + indirectes + chaîne de valeur)					
Évaluation AMUNDI	Société Générale Assurances				
	119	86	96	72	-39%
	Indice de référence				
	200	168	162	116	-42%
Évaluation TRUCOST	Société Générale Assurances				
	130	112	100	71	-45%
	Indice de référence				
	non disponible	non disponible	non disponible	109	n/a

Cette baisse de l'empreinte carbone, qui va au-delà de l'objectif fixé à l'horizon 2025, s'explique notamment par :

- les exclusions mises en place dans la politique d'investissement, notamment sur le charbon thermique (cf. partie 5.3) ;
- la politique d'investissement consistant à privilégier les actifs ayant une faible empreinte carbone ;

- l'arbitrage d'actifs « classiques » vers des actifs à thématique « climat » (cf. partie 5.4.2) ;
- la baisse générale de l'empreinte carbone des émetteurs présents en portefeuille.

(1) Titres en extinction.

(2) Actifs disposant d'une notation ESG, hors *private equity, loans*, immobilier, obligations convertible, fonds alternatifs, cap et dérivés.

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France (Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius), hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances.

(2) Actifs de Société Générale Assurances, hors unités de compte et immobilier.

(3) Indice de référence AMUNDI : 90% BoA ML Euro Broad Market, 6% MSCI EMU, 4% CAC 40.

(4) Indice de référence TRUCOST : ICE BofA Emerging Markets Sovereign Bond Index : 1% ; Eurostoxx 50 : 9% ; ICE BofA Euro High Yield Index : 1,0% ; ICE BofA US High Yield Index : 1% ; ICE BofA Euro Corporate Index : 35% ; ICE BofA High Grade Emerging Markets Corporate Plus Index : 1% ; ICE BofA 7-10 Year Euro Government Index : 35% ; ICE BofA Euro Financial Index : 17%.

(5) Scope 1 (émissions directes) + scope 2 (émissions indirectes) – cf. détails en annexe.

5.4.2.2 Empreinte carbone des émetteurs publics

Société Générale Assurances s'appuie sur Amundi pour évaluer l'empreinte carbone des émetteurs publics de son portefeuille d'actifs.

Couverture de l'analyse		AMUNDI
Périmètre de l'analyse		France ⁽¹⁾
Montant total des encours analysés (MEUR)		28 421
% de couverture du portefeuille		100%

L'empreinte carbone des émetteurs publics est estimée à **233tCO₂/MEUR**, en baisse de **34 % par rapport à 2020** (354 tCO₂/MEUR). Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'empreinte carbone émise par la France, la dette souveraine française étant prépondérante dans le portefeuille de Société Générale Assurances (72 % du total des émetteurs publics ; 59 % de l'empreinte carbone).

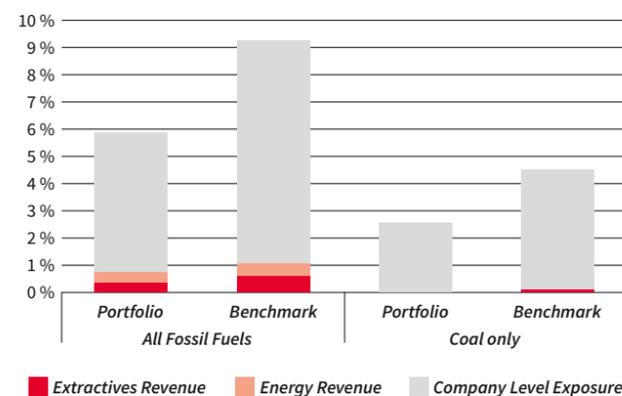
Évolution de l'empreinte carbone des émetteurs publics (en tCO ₂ /MEUR)	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021
Portefeuille de Société Générale Assurances	non calculé ⁽²⁾	327	354	233	-34%

5.4.3 Exposition aux risques de transition

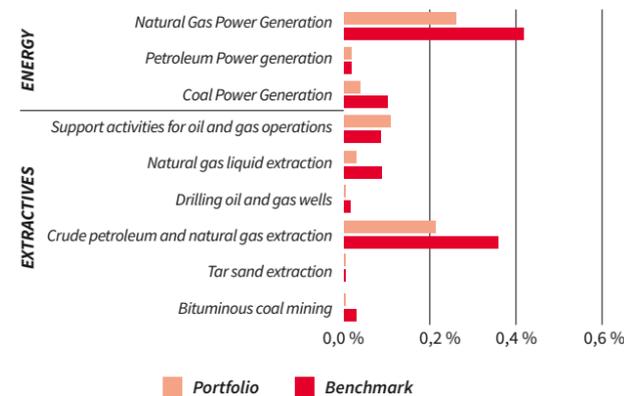
L'analyse du portefeuille d'actifs par Trucost (actions et obligations d'entreprises) montre que l'exposition du portefeuille d'actifs aux entreprises engagées dans des activités en lien avec les énergies fossiles (et notamment le charbon) est limitée et inférieure à celle de l'indice de référence. De même, Société Générale Assurances apparaît moins exposée que l'indice de référence aux activités extractives.

Couverture de l'analyse		TRUCOST
Périmètre de l'analyse		Groupe ⁽³⁾
Montant total des encours analysés (MEUR)		64 846
% de couverture du portefeuille		86%
% de couverture de l'indice de référence		85%

Exposure to Fossil Fuel & Coal Activities



Exposure to Fossil Fuel & Coal Activities



Ce résultat illustre le fait que Société Générale Assurances est peu exposée aux risques de transition et aux « actifs échoués » (ou « stranded assets »).

5.4.4 Alignement du portefeuille d'actifs avec les objectifs des Accords de Paris

Une étude de l'alignement des portefeuilles obligations et actions (émetteurs privés) de Société Générale Assurances avec les objectifs des Accords de Paris a été réalisée par Trucost (cf. méthodologie en annexe 7.5.1 : évaluation des réductions d'intensité carbone des entreprises nécessaires pour s'inscrire dans les différents scénarios climatiques).

Périmètre de l'analyse	Groupe ⁽²⁾
Montant total des encours analysés (MEUR)	64 846
% de couverture du portefeuille	67%
% de couverture de l'indice de référence	65%

Cette étude analyse les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (historiques et projetées)⁽¹⁾ des entreprises et les compare aux émissions qui seraient nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à +2 °C.

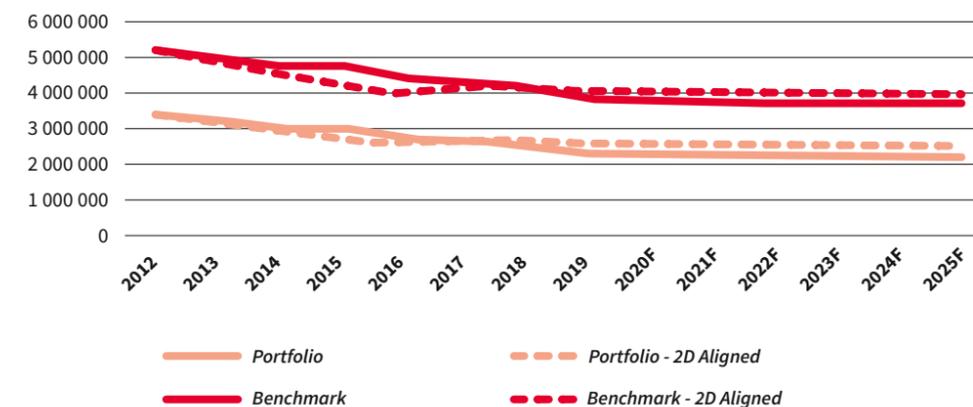
Bien que la trajectoire des émissions du portefeuille de Société Générale Assurances ne soit pas encore alignée avec un objectif de réchauffement de +1,5 °C, **elle est inférieure à celle qui permettrait de limiter le réchauffement à +2 °C**. Le portefeuille, aligné entre **+1,75 °C et +2 °C**, est ainsi mieux positionné que l'indice de référence qui affiche une trajectoire située entre **+2 °C à +3 °C**.

Pour rappel, l'objectif central de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et de poursuivre les efforts pour limiter encore davantage l'augmentation de la température à 1,5 °C.

Le graphique ci-dessous présente la trajectoire des émissions du portefeuille de Société Générale Assurances sur la période 2012-2025 et la compare avec celle qui permettrait de limiter le réchauffement à 2 °C. La trajectoire de l'indice de référence est également indiquée.

Alignement du portefeuille de Société Générale Assurances trajectoire des émissions 2012-2025

(en tCO₂ – source : Trucost)



Trajectoire de l'indice de référence
2 à 3 °C

Trajectoire du portefeuille Société Générale Assurances
1,75 à 2 °C

(1) Actifs de Société Générale Assurances en France (Sociétés Sogécap, Sogessur, Oradéa Vie et Antarius), hors unités de compte, immobilier et fonds gérés directement par Société Générale Assurances.
 (2) En 2020, Amundi a fait évoluer la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des émetteurs publics afin de mieux évaluer l'impact des politiques gouvernementales sur les décisions des agents économiques d'un pays. Les données 2018 n'ont pu être calculées.
 (3) Actifs de Société Générale Assurances, actions et obligations d'entreprise, hors unités de compte et immobilier.

(1) Dernières données historiques disponibles dans la base de données de Trucost: 2019.
 (2) Actifs de Société Générale Assurances, hors unités de compte et immobilier.



6 - UN EMPLOYEUR RESPONSABLE

Acteur engagé, Société Générale Assurances cherche à avoir un impact citoyen concret en réduisant ses émissions de CO₂ pour compte propre et en nouant des partenariats avec des acteurs de la société civile.

En interne, l'entreprise promeut la diversité des collaborateurs, s'engage pour l'égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes et favorise l'inclusion. Une attention particulière est également donnée au développement des collaborateurs et à la qualité de vie au travail.

Enfin, Société Générale Assurances met en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.



« Société Générale Assurances a mis la diversité, la qualité de vie au travail et le développement professionnel de ses collaborateurs au cœur de ses priorités. »

BRUNO GÉRIN-ROZE,
Ressources Humaines

6.1 - UNE ENTREPRISE ENGAGÉE

6.1.1 Pour réduire ses émissions de CO₂ (pour compte propre)

Le bilan carbone ou empreinte carbone d'une entreprise peut se présenter comme suit :

On distingue parmi les émissions de carbone d'une entreprise :

ÉMISSIONS DIRECTES (scope 1)	ÉMISSIONS INDIRECTES (scope 2)	AUTRES ÉMISSIONS INDIRECTES (scope 3)	EMPREINTE CARBONE
Les émissions directes (ou scope 1) : liées à des consommations fossiles par une entreprise pour son fonctionnement (ex. : pétrole, fuel, charbon, gaz, consommés directement), y compris les émissions de carbone potentielles ⁽¹⁾ .	Les émissions indirectes (scope 2) : émissions issues d'énergies consommées provenant d'autres entreprises (ex. : achat par l'entreprise de vapeur ou de froid auprès du chauffage urbain, d'électricité, etc.).	Les autres émissions indirectes (scope 3) : émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise qui ne sont pas comptabilisées en scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur, en amont ou en aval (ex. : émissions des entreprises présentes dans le portefeuille d'actifs, biens et services consommés par les fournisseurs, transport et distribution de produits, etc.).	Chaque année, Société Générale Assurances recense les consommations de ressources nécessaires à son fonctionnement en tant qu'entreprise et calcule ses émissions de CO ₂ pour compte propre ⁽²⁾ . Ce recensement et le suivi de l'évolution des différents indicateurs permet de s'assurer que les actions mises en œuvre et leurs résultats sont en phase avec les objectifs.

Bilan des consommations pour l'exercice 2021 Périmètre Société Générale Assurances ⁽³⁾	2019	2020	2021	Évolution 2019/2021
Nombre total d'occupants	3 283	3 377	3 306	+ 0,7 %
Consommation totale d'énergie par occupant (kW/h/occupant)	2 395	2 044	1 844	- 23 %
Part de la consommation en énergie renouvelable	n/a	38 %	47 %	+ 24 %
Consommation d'eau par occupant (en m ³)	5	3	2	- 60 %

Évolutions des émissions de CO ₂ (périmètre Société Générale Assurances) ⁽³⁾ en tonnes équivalent CO ₂	2019	2020	2021	Évolution 2019/2021
Émissions totales de CO ₂	2 260	1 907	1 205	- 47 %
Émissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels	555	181	73	- 87 %
Émissions de CO ₂ par collaborateur	0,69	0,56	0,36	- 48 %

(1) Correspond à la combustion future par une entreprise de réserves fossiles qu'elle détient aujourd'hui mais ne consomme pas encore (exemples : stocks de charbon, de pétrole, réserves de gaz...). Les informations sur les réserves détenues ne sont pas toujours disponibles, et donc prises en compte.

(2) Les émissions pour compte propre regroupent le scope 1 et 2. Les émissions de scope 3 sont traitées dans la partie « 4.3. Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille d'actifs ».

(3) Cf. annexe 7.5.

À noter : la pandémie de la COVID 19 a entraîné une généralisation du travail à distance pendant les périodes de confinement, impactant fortement les émissions de CO₂ de l'entreprise, ainsi qu'une diminution très nette des déplacements professionnels. La signature d'un accord de télétravail en 2021 se traduisant par au moins 2 jours de télétravail pour les collaborateurs de Société Générale Assurances en France a contribué au maintien de la tendance baissière des différentes consommations de ressources et des émissions de CO₂ pour compte propre.

Société Générale Assurances mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les inciter à réduire leurs consommations. Par exemple, à l'occasion de la « **Cyber World Clean Up Week** » (semaine de sensibilisation aux impacts du numérique sur l'environnement) en mars 2021, les collaborateurs ont été invités à effectuer un nettoyage des données inutiles ou obsolètes stockées sur les serveurs afin de réduire leur consommation d'énergie. Plus de **800 Go de données** ont ainsi été supprimées, représentant une **réduction de 25 % des fichiers stockés**. Cette mobilisation a été récompensée par l'achat de 300 arbres supplémentaires auprès de notre partenaire « **Ecotree** » (cf. partie 6.12).

6.1.2 Pour avoir un impact citoyen concret dans sa communauté

6.1.2.1 En France

Société Générale Assurances a signé en 2020 un partenariat de 3 ans avec l'Association **ÉNERGIE JEUNES**, qui déploie depuis 2019 une méthode originale pour développer la persévérance scolaire chez les élèves scolarisés dans les collèges d'éducation prioritaire. En 2021, **38 collaborateurs volontaires** ont été mis à disposition de l'association via du **mécénat de compétences** pour intervenir directement auprès des élèves.



Par ailleurs, un dispositif de **recrutement par cooptation solidaire** a été mis en place au sein de l'entreprise dès 2020. Ce dispositif permet à des collaborateurs de Société Générale Assurances de recommander une personne de son réseau personnel ou professionnel pour un poste à pourvoir au sein de l'entreprise. Si le candidat est recruté, le collaborateur à l'origine de la cooptation bénéficie d'une contribution financière. Dans le même temps, une somme égale à cette contribution est versée par l'entreprise à une de ses associations partenaires œuvrant pour l'insertion professionnelle. En 2021, **20 000 euros ont été reversés aux associations partenaires** (Arpejeh et Solidarités nouvelles face au chômage) pour 265 recommandations et 35 recrutements effectués, soit 12 % du total des recrutements (contre 12 000 EUR versés, 201 recommandations et 25 recrutements en 2020).

Débuté en 2019, le partenariat avec « **Ecotree** », start-up spécialisée dans la gestion durable des forêts, a pris une nouvelle dynamique en 2021 avec l'acquisition de 300 nouveaux arbres à l'occasion de la **Cyber World Clean Up Week**, s'ajoutant aux 1 000 arbres déjà détenus par Société Générale Assurances, ainsi qu'avec la participation à un **projet de préservation de la biodiversité** via la restauration d'une zone humide sur le site de la Trinité-Langonnet en Bretagne.

Enfin, pour la période des fêtes de fin d'année, les collaborateurs de Société Générale Assurances en France se sont mobilisés pour collecter des jouets au profit de « **Rejoué** », une association de réinsertion socio-professionnelle qui donne une seconde vie aux jouets. Au total, **30 cartons de jouets** ont été envoyés à l'association.

6.1.2.2 À l'international

Tout au long de l'année, les actions de solidarité sont organisées dans toutes nos géographies, notamment en faveur des jeunes.

- Au **Luxembourg**, Sogelife a apporté son soutien à l'association *Life Project For Youth* (LP4Y), qui accompagne l'insertion sociale et professionnelle de Jeunes de 17 à 24 ans victimes d'exclusion.
- La Marocaine Vie a distribué des médicaments de première nécessité et des ordinateurs à l'association « **Fiers & Forts** », œuvrant contre l'exclusion sociale des enfants défavorisés au **Maroc**.
- Une aide a été apportée à la Fondation « *Good Initiatives* » en Pologne qui défend les enfants et les jeunes ne pouvant pas et ne sachant pas comment se défendre eux-mêmes.
- En **Roumanie**, des actions de soutien à l'association Fundatia Sf. Dimitrie ont été menées pour contribuer au maintien de l'emploi des jeunes handicapés, à la poursuite et au développement de programmes sociaux et éducatifs au profit des enfants issus de familles défavorisées.
- En **République tchèque**, Komerční Pojistovna a soutenu le projet « **Céčko** », dont l'objectif est de relier le système éducatif (école primaire et centre éducatif) au sujet de la durabilité (économie circulaire) dans une pratique réelle et vérifiable.

6.2 – UNE ENTREPRISE QUI PROMET LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION AU SEIN DES ÉQUIPES

Promouvoir la diversité des collaborateurs, s'engager pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et favoriser l'inclusion font partie des priorités de Société Générale Assurances. Cet engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion se traduit par des avancées concrètes en 2021.

HANDICAP :

Société Générale Assurances a réaffirmé sa volonté de favoriser l'accès à l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap en signant un nouvel accord avec les organisations syndicales. Cet accord, signé le 1^{er} février 2021, vise le renforcement des mesures dans les domaines du recrutement, de l'intégration, du maintien dans l'emploi, de la non-discrimination et de la lutte contre les préjugés et les idées reçues sur le handicap. Afin que cet engagement soit porté par tous au sein de l'entreprise, des communications et des animations ont été réalisées tout au long de l'année auprès des collaborateurs (page intranet dédiée recensant des formations sur la thématique du handicap et les procédures dédiées pour les collaborateurs concernés, conférences, etc.).

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES :

Société Générale Assurances a poursuivi sa démarche de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en signant un accord à l'unanimité avec les organisations syndicales. Cet accord réaffirme les engagements autour de 5 axes prioritaires que sont le recrutement, la formation professionnelle, la carrière et la mobilité professionnelle, la rémunération et l'équilibre entre la vie professionnelle et la parentalité.

Chiffres clés Diversité et Inclusion

	2021
Index de l'égalité professionnelle 2021	94/100
Écart de rémunération Calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, par tranche d'âge et par niveau de classification de la convention collective	39/40
Écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, ne correspondant pas à des promotions, entre les femmes et les hommes	20/20
Écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes	15/15
Pourcentage de femmes dans les dirigeants effectifs	50%
Pourcentage de femmes au sein du Comité Exécutif	22%
Pourcentage de femmes au sein du Comité de Direction	30%
Pourcentage des intégrations ayant 25 ans et moins	25%

6.3 – UNE VOLONTÉ D'ACCOMPAGNER ET DE DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Société Générale Assurances accompagne ses collaborateurs en France et à l'international dans le développement de leurs compétences et de leur employabilité via la formation, l'apprentissage et l'élaboration de parcours professionnels pertinents.

6.3.1 Des dispositifs de recrutement et d'intégration efficaces

En 2021, 304 collaborateurs ont été recrutés en CDI en France (contre 288 en 2020 et 389 en 2019). Ces collaborateurs bénéficient d'un dispositif d'accompagnement modulable en fonction de leur activité (plan d'intégration individualisé, séminaire d'intégration, formations).

6.3.2 Une offre de formation variée et innovante

Société Générale Assurances s'attache à permettre aux collaborateurs d'être acteurs de leur développement en mettant à leur disposition des outils simples et accessibles. Ils ont ainsi accès à un espace dédié sur l'intranet, regroupant l'accès aux sites de *e-learning* et aux *MOOC* en libre accès. Les collaborateurs peuvent suivre ces formations librement, choisir les modules qui les intéressent et avancer au rythme qui leur convient. Plusieurs plates-formes leur sont proposées : Vodeclit, Gofluent, Coursera et Coopacademy.

En 2021, le taux d'accès à la formation s'élevait **99,72 %** pour la France, avec 2 440 collaborateurs ayant au moins bénéficié d'une action de formation. Le nombre de collaborateurs ayant bénéficié d'une formation a ainsi progressé entre 2020 et 2021 (+59 %), alors que le nombre d'heures moyen de formation par collaborateur a

reculé (-40 %). Cette évolution s'explique par le recours plus important aux formations au format « *e-learning* », de plus courtes durées que les formations présentielles, et par le déploiement d'une formation à la RSE auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Chiffres clés de la formation (périmètre France)	2018	2019	2020	2021	Évolution par rapport à 2020
Nombre total d'heures de formation	66 404 h	67 264 h	72 499 h	69 717 h	-3,8 %
Nombre de collaborateurs formés	1 407	1 522	1 530	2 440	+59 %
Dont collaborateurs formés à la RSE ⁽¹⁾	non dispo.	non dispo.	non dispo.	1 664	n/a
Taux d'accès à la formation	74 %	80 %	78 %	99,7 %	+21,7 pts
Nombre d'heures moyen par collaborateur formé	47,2 h	44,2 h	47,38 h	28,57 h	-40 %
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation continue (hors coûts salariaux)	1 %	1,21 %	0,98 %	1,29 %	+0,31 pts
Contrats en alternance signés	70	101	80	113	+41 %

Société Générale Assurances utilise la formation **comme un levier pour matérialiser sa volonté de mettre la RSE au cœur de son activité** :

- un indicateur spécifique a été ajouté dans le nouvel accord d'intéressement signé pour les années 2021 à 2023 concernant la réalisation par tous les collaborateurs de Société Générale Assurances en France (CDI, CDD, Détachés et apprentis) d'au moins une formation sur le thème de la RSE par an, sur les 3 années de l'accord. En 2021, **96 % des collaborateurs** ont réalisé leur formation RSE, atteignant ainsi le pourcentage maximal du calcul de l'intéressement sur ce critère ;
- la Direction RSE s'est associée en 2021 avec la start-up **CiviTime** pour proposer aux collaborateurs un « *serious game* »⁽²⁾ sur-mesure les invitant à se sensibiliser aux enjeux de la RSE. A travers de multiples mini-jeux, les collaborateurs testent leurs connais-

sances sur les sujets du numérique responsable, des relations et conditions de travail, du handicap dans le monde professionnel, et des impacts environnementaux ;

- l'atelier de la **Fresque du Climat**, permettant de comprendre de façon collaborative les causes et conséquences du changement climatique et de réfléchir aux actions à mettre en place pour lutter contre ce phénomène, a été déployé à partir de février au sein de Société Générale Assurances. En 2021, **248 collaborateurs** ont été formés par des animateurs professionnels, parmi lesquels les membres du Comité Exécutif et du Comité de Direction. Ce déploiement se poursuivra en 2022 pour tous les collaborateurs de Société Générale Assurances ;
- enfin, les équipes de la direction des investissements et de la direction des risques ont bénéficié d'une **formation sur-mesure spécifique sur le climat et la transition énergétique**.

6.3.3 Des modes de travail stimulant l'initiative, la collaboration et l'innovation

Société Générale Assurances met en place une culture valorisant l'initiative personnelle et l'innovation.

Communauté interne d'innovation « *I-Link* »

Les membres de cette communauté, appelés « *I-linkers* », contribuent à la diffusion d'une culture d'innovation et de transformation en participant à des tests de nouveaux produits, des conférences, ou des projets.

En 2021, pour sa 3^e promotion, la communauté « *I-Link* » a regroupé **109 « *I-Linkers* »** issus de 41 directions de Société Générale Assurances, en France et à l'international. L'année a été rythmée par une dynamique inédite avec 98 % des *I-Linkers* ayant participé à au moins une activité et plus de 50 % considéré comme actif dans la communauté. Ce sont plus de 60 événements, appels à contributions, tests et formations qui ont été organisés sur les thématiques de la diversité, l'intégration des nouveaux arrivants, la RSE, des parcours clients et enfin des nouvelles méthodes de travail et outils collaboratifs.

I-link constitue un véritable vecteur de transversalité et de montée en compétence pour les collaborateurs de Société Générale Assurances.

Rocket « *Ways of Working* »

Un appel à idée à destination de tous les collaborateurs Société Générale Assurances a été lancé en juin 2021 sur le thème « *Best Place to Work* » comprenant 5 catégories :

- favoriser la communication et le partage dans un contexte de travail hybride ;
- inspirer et faire grandir les équipes de Société Générale Assurances (savoir, savoir vivre et savoir être) ;
- célébrer les victoires comme les échecs pour faire vivre l'esprit d'équipe ;
- recruter et accueillir autour de la diversité et de la cohésion ;
- porter attention aux autres afin de collaborer dans une entreprise où il fait bon vivre.

En un mois, 59 idées postées par 33 collaborateurs ont été soumises à un vote. L'idée plébiscitée, et pour laquelle un groupe de collaborateurs volontaires œuvre pour la concrétiser en 2022, est celle de mettre en place un programme de mentorat chez Société Générale Assurances.

Chaque année, Rocket Wow permet ainsi aux collaborateurs de s'exprimer sur leurs besoins, de faire émerger leurs attentes prioritaires et d'y répondre par la constitution d'un groupe de travail apte à mettre en place rapidement l'idée retenue.

« D'un Seul Geste »

Un concours de pitch de start-ups éco-responsables a eu lieu en 2020 réunissant **75 collaborateurs et 5 start-ups** intervenant dans l'engagement social et la mobilité. Le gagnant, « D'un seul geste » forme aux gestes de premiers secours grâce à la réalité virtuelle. Un webinar sur les gestes qui sauvent a ainsi été organisé en 2021 pour 200 collaborateurs Société Générale Assurances témoignant un grand intérêt pour le sujet. Société Générale Assurances s'est engagée à organiser d'autres événements avec « D'un seul geste » en 2022.

6.4 – UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Dialogue avec les collaborateurs

En 2021, le Baromètre Collaborateurs a révélé la solidité de l'engagement et de l'esprit d'équipe des collaborateurs de Société Générale Assurances.

Principaux chiffres clés du baromètre collaborateurs	2021
Taux de participation France et International	63 %
Taux d'engagement	70 %
Collaborateur affirmant un sentiment d'accomplissement personnel	66 %
Collaborateurs déclarant pouvoir compter sur l'accompagnement et le soutien du management	85 %
Collaborateurs déclarant pouvoir compter sur l'aide et le soutien de leurs collègues	92 %
Note de bien-être au travail	6,8/10
Collaborateurs déclarant parvenir à concilier vie professionnelle et vie privée	74 %

(1) Périmètre France.

(2) Le *serious game* combine une intention sérieuse, de type pédagogique, informative ou d'entraînement avec des ressorts ludiques issus du jeu.

Nouveau mode de travail : le passage en mode « hybride »

Dès le début de la crise COVID, Société Générale Assurances a su adapter ses modes de travail pour préserver la santé de ses collaborateurs et la qualité des conditions de travail. La crise sanitaire a ainsi invité les équipes à repenser leurs façons de travailler, de se coordonner, de collaborer. Ces nouveaux modes de travail sont venus questionner la place du bureau et le sens du travail sur site. En ce sens, Société Générale Assurances a répondu aux nouvelles attentes de ses collaborateurs en prenant des mesures concrètes en 2021 :

ACCORD AVEC LEUR MANAGER	FLEX OFFICE	CONSULTATIONS DE PSYCHOLOGUES	FUTURE OF WORK
En mai 2021 a été signé un accord de télétravail donnant aux collaborateurs la possibilité de télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine selon leur souhait en accord avec leur manager. Ont notamment été fixées des indemnités parmi lesquelles l'octroi d'un Titre Restaurant avec le partenaire EDENRED et une allocation forfaitaire de 2,50 EUR nets pour chaque journée ou demi-journée télétravaillée, ainsi qu'une subvention d'équipement de 100,00 EUR pour l'achat d'un fauteuil de bureau.	En septembre 2021, les bureaux situés à la Tour D2 sur le site de Paris La Défense ont été réaménagés en <i>Flex Office</i> , constituant une véritable opportunité de redéfinir les modes de fonctionnement et d'interactions. Le Flex Office permet de rebattre les cartes des espaces de travail puisque les collaborateurs ont la possibilité de travailler sur différents types de postes de travail en fonction de leurs besoins. Une Charte de Vie, construite de manière participative a permis de définir les bonnes pratiques et règles de vie communes au sein de la Tour.	Dans le cadre du contrat de la complémentaire santé, un remboursement au 1 ^{er} euro des consultations de psychologues dans la limite de 60 EUR par consultation et d'un forfait de 240 EUR est assuré jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les collaborateurs de Société Générale Assurances.	Dans ce contexte de transformation des modes de travail, une démarche « <i>Future of Work</i> » a été initiée afin d'accompagner les collaborateurs et managers dans cette nouvelle dynamique, pour leur permettre de réfléchir, de se poser les bonnes questions, de découvrir quelques clés pour évoluer en harmonie avec ses pairs.

6.5 – UNE CULTURE D'ENTREPRISE BASÉE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ

Société Générale Assurances prend des engagements déontologiques forts afin de nourrir la confiance de ses parties prenantes et en premier lieu celle de ses clients. L'entreprise a également pour objectif mettre en place une culture d'entreprise fondée sur des valeurs fortes et une éthique irréprochable.

6.5.1 Prévention du harcèlement et des comportements inappropriés

Société Générale Assurances dispose d'un processus de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés. Ce dispositif, constamment mis à jour :

- réaffirme les valeurs et les engagements de l'entreprise en la matière ;
- précise les définitions et donne des exemples concrets ;
- encourage la mise en place d'actions de prévention, à travers des formations spécifiques, pour les personnes amenées à gérer ce type d'agissements, et d'actions de sensibilisation plus globales ;
- rappelle l'existence d'un dispositif d'alerte pour les collaborateurs qui s'estiment témoins ou victimes de tels agissements ;
- rappelle que les auteurs de tels agissements s'exposeront à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat de travail.

Un dispositif d'alerte s'appuyant sur un outil accessible à tous via l'intranet et un processus dédié est en place pour tous les collaborateurs. Par ailleurs, des collaborateurs experts des Ressources Humaines ont également été formés.

6.5.2 Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts

Le risque de corruption, intrinsèquement faible pour Société Générale Assurances compte tenu de son activité d'assureur et de son modèle intermédié, est géré par la mise en œuvre du dispositif anticorruption Loi Sapin 2.

La mise en œuvre des 8 piliers⁽¹⁾ est finalisée, que ce soit en France ou à l'international : formation en e-learning de l'ensemble du personnel et en présentiel des collaborateurs exposés, procédure d'alerte actualisée, réalisation des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêt, mise en place d'un registre cadeaux/événements/repas et diffusion des instructions, renforcement du dispositif de contrôle permanent.

En 2021, aucun dysfonctionnement de conformité significatif n'a été constaté.

6.5.3 Programme de sensibilisation au Code de conduite interne

En 2021, Société Générale Assurances a poursuivi le déploiement du programme « Culture et Conduite » visant à ancrer une culture de responsabilité et à appliquer les normes les plus exigeantes du secteur assurantiel en matière de contrôle interne et de conformité. 2 269 collaborateurs ont ainsi été formés au Code de Conduite en 2021 via un module de formation distancielle.

Un Code de Conduite fiscale, qui décrit les principes et le cadre général qui guident l'entreprise aussi bien en ce qui concerne sa fiscalité propre que celle applicable à ses clients, est également mis à disposition des collaborateurs.

6.5.4 Protection des données personnelles

Le développement rapide de nouvelles technologies offre aux assureurs des opportunités de proposer des produits et des services personnalisés mais l'augmentation du volume de données créées par cette utilisation rend nécessaire une protection efficace des données personnelles des assurés et des salariés.

Dès 2017, Société Générale Assurances a initié, en France comme à l'international, un programme dédié afin de se conformer au Règlement général sur la protection des données (RGPD) consistant notamment à :

- intégrer la protection des données personnelles dans l'ensemble des processus décisionnels de l'entreprise ;
- cartographier l'ensemble des traitements réalisés et les retranscrire dans le Registre des traitements ;
- sensibiliser régulièrement l'ensemble des collaborateurs aux problématiques de protection des données personnelles (formations distancielles et présentielles, communications).

En 2021, aucun dysfonctionnement significatif n'a été constaté.

6.5.5 Protection du système d'information et lutte contre la cybercriminalité

Société Générale Assurances a défini un schéma directeur de sécurité du système d'information qui décrit sa stratégie globale en la matière et permet de piloter les risques associés. Ce schéma, décliné selon plusieurs axes, permet notamment d'assurer la protection des infrastructures et des applications sensibles, la sécurité des données sensibles, la détection des anomalies et la sensibilisation des utilisateurs.

Ce pilotage est complété par un exercice de cartographie des risques annuel, un contrôle des accès aux applications sensibles et un suivi en continu des incidents.

En 2021, aucun incident significatif n'a été relevé.

(1) Code de conduite, système de dénonciation des abus, cartographie des risques, procédures d'évaluation, contrôles comptables, formation pour les personnels exposés, sanctions disciplinaires et procédures de contrôle interne.

7.1 - TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

7.1.1 Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD)

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la TCFD.

Recommandations de la TCFD	Chapitres
Gouvernance <ul style="list-style-type: none"> Supervision du conseil d'administration sur les risques et opportunités liés au changement climatique Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique 	3.1. Stratégie RSE 3.2. Gouvernance
Stratégie <ul style="list-style-type: none"> Risques et opportunités liés au changement climatique identifiés à court, moyen et long terme Impacts de ces risques et opportunités sur l'organisation, la stratégie et la planification financière Impact potentiel de différents scénarios, dont le scénario 2 °C, sur l'organisation, la stratégie et la planification financière 	3.3.3. Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un Investisseur responsable
Gestion des risques <ul style="list-style-type: none"> Méthodes employées pour identifier et gérer les risques climatiques Processus de gestion des risques climatiques et intégration dans le processus global de gestion des risques 	3.2. Gouvernance 3.3.3 Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un investisseur responsable
Indicateurs et objectifs <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au changement climatique dans le cadre de la stratégie et de la gestion des risques 	3.3.3. Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un investisseur responsable 6.1.1. Pour réduire ses émissions de CO ₂ (pour compte propre)

7.1.2 Sustainable Finance Disclosure (SFDR)

Le tableau de correspondance ci-dessous permet de retrouver les différents éléments de la réglementation SFDR.

Réglementation SFDR	Chapitres
Article 3 : Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité	3.2. Gouvernance 3.3.3. Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un Investisseur responsable
Article 4 : Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités	3.2. Gouvernance 3.3.3. Cartographie des principaux risques extra-financiers 5. Un Investisseur responsable

La liste des produits durables de Société Générale Assurances (périmètre France) est disponible en suivant les liens suivants :

- **Sogécap** (<https://www.assurances.societegenerale.com/fr/investisseur-journaliste/nous-connaître/nos-entités/entités-france/sogecap/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite-copy/>)
- **Antarius** (<https://www.antarius.groupe-credit-du-nord.fr/fr/notre-documentation-reglementaire/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite/>)
- **Oradéa Vie** (<https://www.oradeavie.fr/fr/nos-publications/reglement-sfdr-sur-publication-dinformations-matiere-durabilite/>)

7 - ANNEXES

7.2 - LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

En 2015, les Nations Unies ont lancé les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés par 193 pays. Les ODD définissent un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2030 qui visent à mettre fin à la pauvreté, à la faim et aux inégalités, tout en luttant contre le changement climatique, en améliorant la santé et l'éducation et en renforçant les institutions à l'échelle mondiale. Contrairement

aux précédents objectifs du Millénaire pour le développement, les ODD mettent non seulement l'accent sur le rôle des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, mais aussi sur le rôle des entreprises pour qu'elles opèrent de manière responsable et saisissent les opportunités de résoudre les défis sociétaux.

Pour plus d'informations sur les ODD de l'ONU et leurs objectifs sous-jacents, veuillez consulter : <https://sustainabledevelopment.un.org/>.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



7.3 - CONSOMMATIONS DE RESSOURCES ET ÉMISSIONS DE CARBONE : NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Pour les consommations de ressources et émissions de carbone pour compte propre, le présent rapport couvre le périmètre suivant :

- pour la France : Sogécap, Oradéa Vie, Sogessur et Antarius ;
- pour l'international :
 - 5 filiales consolidées : la Marocaine Vie (Maroc), Komerčni Pojistovna (République Tchèque), Sogelife (Luxembourg), Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC et Société Générale Strakhovanie CSJC (Russie) ;
 - Brd Fond De Pensii et Brd Asigurari De Viata (Roumanie).

Sont exclues du périmètre de reporting la filiale Sogelife Bulgarie (Bulgarie), dont la cession a été finalisée en janvier 2020, ainsi que les succursales suivantes :

- Société Générale Insurance Allemagne,
- Société Générale Insurance Italie,
- Société Générale Insurance Pologne,
- Société Générale Insurance Roumanie.

Les entités du périmètre de reporting représentaient à fin 2021 plus de 98 % du chiffre d'affaires de Société Générale Assurances.

Les données environnementales, sociales, et RH sont saisies dans l'outil « Planethic Reporting », agréant les informations de l'ensemble des entités du groupe Société Générale. La majorité des indicateurs RH et environnementaux présentés dans ce rapport sont calculés selon le référentiel groupe Société Générale.

Les facteurs d'émissions retenus sont soit issus de la Base carbone, soit issus de la méthodologie utilisée par le groupe Société Générale et basée sur le GHG Protocol (notamment lorsque les facteurs

d'émissions ne sont pas dans la Base Carbone ou que ceux utilisés par le groupe Société Générale sont plus précis, par exemple pour le facteur d'émissions du papier).

Pour les données 2021, la période de référence retenue pour les données environnementales (relevé des consommations de ressources et émissions de CO₂) va du 01/10/2020 au 30/09/2021 (sauf indication contraire), pour les données RH du 01/01 au 31/12/2021.

7.4 - MÉTHODOLOGIE AMUNDI D'ÉVALUATION ESG ET CARBONE DES ACTIFS

Société Générale Assurances a confié à Amundi l'évaluation ESG et carbone de la quasi-totalité de son portefeuille d'actifs depuis janvier 2017, s'appuyant sur son expertise méthodologique.

Les illustrations, graphes et tableaux présentés ci-après sont établis sur des données au 31 décembre 2021 et sur la base d'informations fournies par Amundi AM, sauf mention contraire.

7.4.1 Méthodologie de notation ESG du portefeuille

L'approche méthodologique distingue les émetteurs privés (entreprises), des États.

ANALYSE ESG DES ENTREPRISES

L'analyse ESG des entreprises repose sur un modèle propriétaire développé par Amundi. Il vise à étudier les entreprises sur les angles Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'analyse s'appuie sur des textes à portée universelle tels que le Pacte mondial des Nations-Unies, les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de développement économiques (OCDE) sur la gouvernance d'entreprise, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

La méthodologie d'analyse est fondée sur une approche *Best-in-Class* qui consiste à noter les entreprises sur leurs pratiques ESG dans leurs secteurs respectifs. Amundi évalue ainsi l'exposition des entreprises aux risques et opportunités dans chacune des trois dimensions présentées ci-dessous, ainsi que la gestion de ces enjeux.

A Dimension Environnementale

Cette analyse porte sur la manière dont une entreprise traite des questions environnementales sur les deux versants négatifs et positifs.

Il s'agit d'analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité, mais aussi de juger la contribution d'une entreprise à la construction d'une écologie positive des territoires où elle s'inscrit.

B Dimension Sociale

Il s'agit de mesurer la manière dont une entreprise élabore, en référence à des principes fondamentaux à valeur européenne et universelle, une stratégie pour développer son capital humain.

Le « S » de l'ESG couvre deux notions distinctes : le social lié au capital humain de l'entreprise et le social lié aux droits humains en général.

C Dimension Gouvernamentale

Cette dimension vise à vérifier que le management de l'entreprise est en mesure d'organiser un processus collaboratif entre les différentes parties prenantes qui garantisse l'atteinte d'objectifs de long terme (et donc la valeur de l'entreprise dans la durée). Elle permet d'analyser comment une entreprise intègre l'ensemble des parties prenantes à son modèle de développement : ses actionnaires mais aussi ses salariés, ses clients, ses fournisseurs, les communautés locales et l'environnement.

La méthodologie d'analyse est fondée sur un référentiel de 37 critères dont 16 sont génériques, c'est-à-dire, communs à l'ensemble des secteurs, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de différents secteurs.

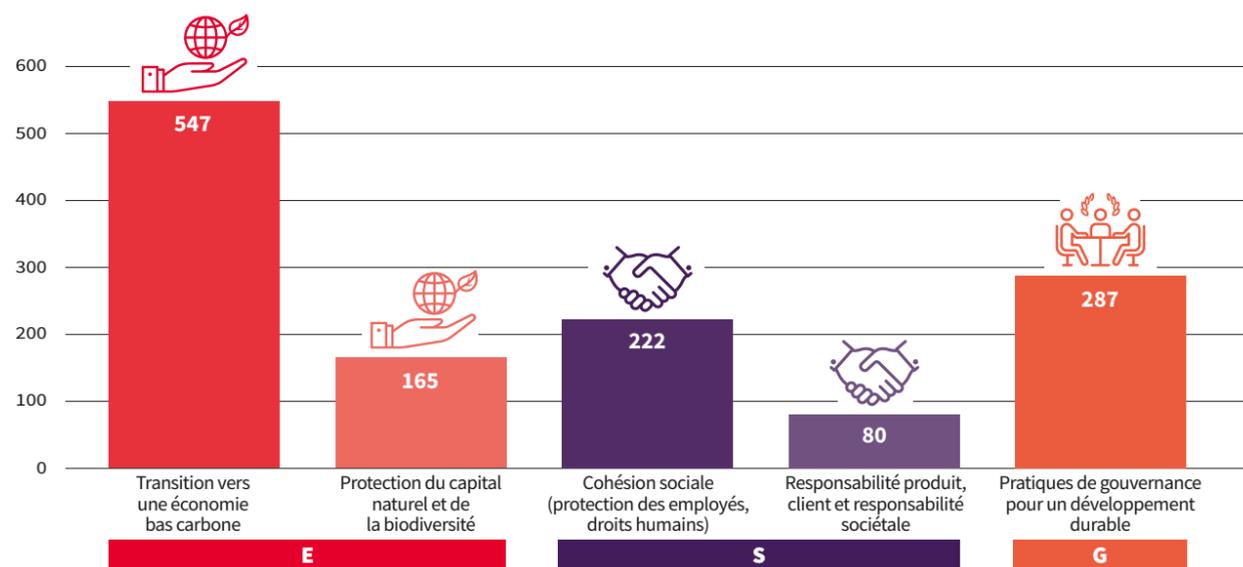
	Exemples de critères environnementaux sous revue :	Exemples de critères de la dimension sociale :	Exemples de critères de la dimension de Gouvernance (critères génériques uniquement) :
GÉNÉRIQUE	ENVIRONNEMENT <ul style="list-style-type: none"> Émissions & Énergie Gestion de l'eau Biodiversité & Pollution Fournisseurs (enjeux environnementaux) 	SOCIAL <ul style="list-style-type: none"> Santé et sécurité Conditions de travail Relations sociales Fournisseurs (enjeux sociaux) Responsabilité produits/clients Communautés locales et droits de l'homme 	GOVERNANCE <ul style="list-style-type: none"> Structure de conseil Audit & Contrôle Rémunération Droits de actionnaires Déontologie Pratiques fiscales Stratégie ESG
SPÉCIFIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Énergie propre Voiture verte Chimie verte Construction durable Gestion durable des forêts Recyclage du papier Assurance éco-responsable Business vert Emballage 	<ul style="list-style-type: none"> Bioéthique Marketing responsable Produits sains Risques liés au tabac Sécurité des véhicules Sécurité des passagers Responsabilité média Cyber-sécurité & Vie privée Fracture numérique Accès aux soins Accès aux services financiers 	

| 44 |

Afin de noter plus de 13 800 émetteurs dans le monde, la note ESG d'Amundi repose, dans une première étape, sur un consensus entre les analyses de fournisseurs de données extra-financières.

Cette analyse, qui combine approche quantitative et qualitative, est enrichie par les éléments qualitatifs issus de la politique d'engagement, que ce soit sous la forme d'engagement thématique, continu, ou lié au dialogue pre-assemblée générale.

Sujets abordés par critère en 2021 dans le cadre de la politique d'engagement d'Amundi : 2 334 sujets traités avec 1 364 entreprises



Source Amundi. Statistique Engagement 2021

Analyse ESG des États

L'analyse ESG des États repose sur un modèle d'évaluation propriétaire établi à partir de données fournies par VeriskMaplecroft. Ce fournisseur présente l'avantage d'offrir 160 indices (i.e. indicateurs) représentatifs des différents risques ESG auquel un pays peut être

exposé, il permet également une agrégation personnalisée. Nous avons ainsi retenu une cinquantaine d'indices qui contribuent à alimenter le référentiel que nous avons créé.

Le tableau ci-dessous présente le poids des piliers E, S et G ainsi que les critères et indices qui ont été déterminés et retenus par Amundi.

Piliers	Indicateurs niveau 1	Indicateurs niveau 2
Environnement 40 %	<ul style="list-style-type: none"> Climat Capital Naturel 	<ul style="list-style-type: none"> Transition climat Stress Hydrique Biodiversité et protection des régions Gaspillage
Social 28 %	<ul style="list-style-type: none"> Droits Humains Cohésion Sociale Capital Humain Droits Civils 	<ul style="list-style-type: none"> Sécurité Travail forcé Salaire décent Pauvreté Éducation Santé Liberté d'opinion et d'expression
Gouvernance 32 %	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité gouvernementale Environnement économique 	<ul style="list-style-type: none"> Corruption Démocratie Audit et reporting Protections des investisseurs

| 45 |

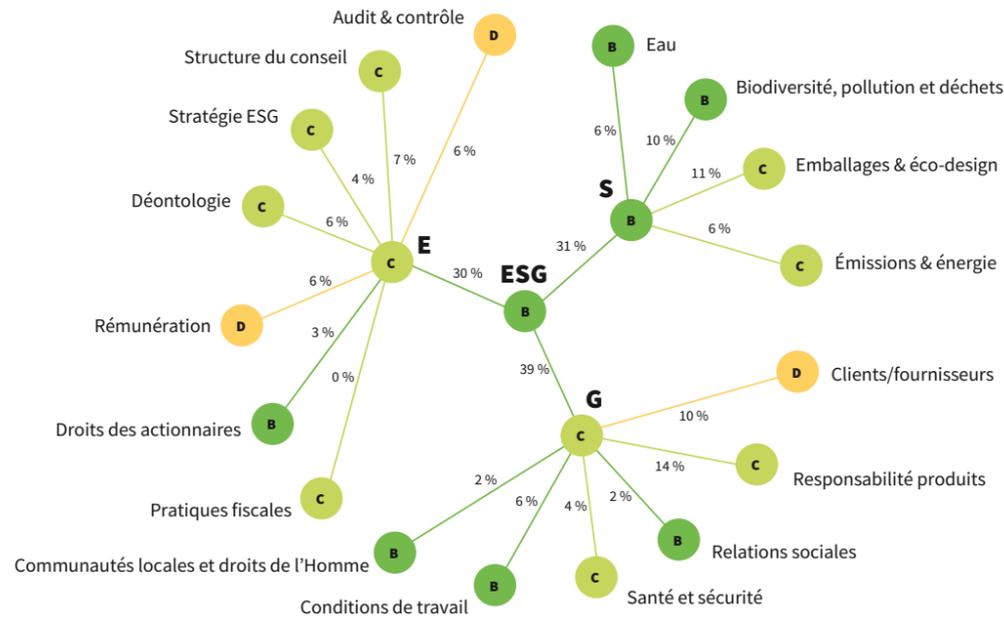
La variété d'indices offre une grande flexibilité et le recours à ce fournisseur de données permet à Amundi d'affiner son référentiel d'analyse et d'élargir son périmètre de couverture.

Piliers indicateurs

Cette méthodologie permet de couvrir 198 pays qui sont évalués sur une échelle de A à G (A étant la meilleure note, G la moins bonne). Verisk Maplecroft fournit également un indicateur de tendance et des mesures *forwards-looking* afin d'anticiper certains changements de score.

Synthèse de l'analyse ESG

Pour chaque entreprise, le résultat des analyses quantitative et qualitative menant à l'évaluation des différentes composantes E, S et G, est illustrée sous forme graphique :



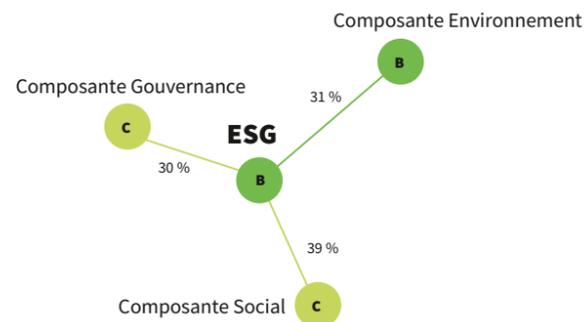
146 | Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

Chaque évaluation de critère résulte de la combinaison de données en provenant d'agences de notations extra-financières telles que Vigéo-Eiris, MSCI, ISS-ESG et de la pondération propre à chaque secteur, définie par les analystes ESG d'Amundi.

Ainsi, la note globale C de la composante Gouvernance repose sur des critères relatifs à la déontologie, aux droits des actionnaires, à

la stratégie ESG, à la politique de rémunération, à la structure du conseil d'administration, à l'audit et au contrôle.

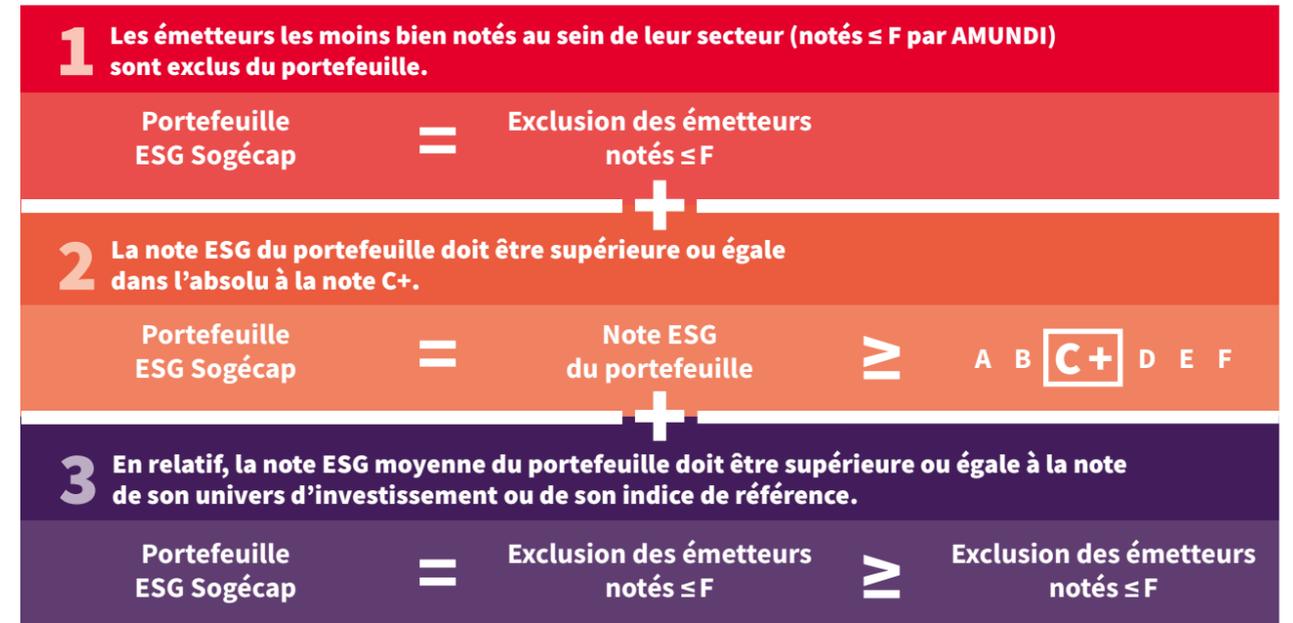
La note C de la composante Gouvernance, associée avec la note B de l'environnement et la note C de la composante sociale détermine la note ESG finale de B.



Source Amundi Outil SRI. Exemple donné à titre d'illustration.

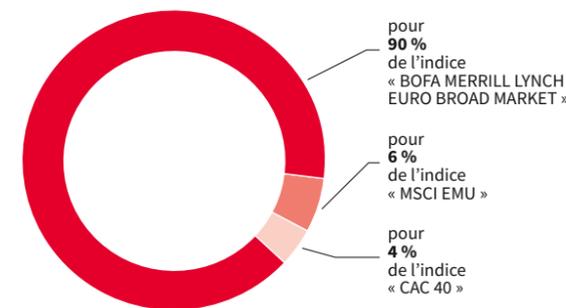
Prise en compte de la note ESG dans le processus d'investissement

Le processus d'investissement se déroule en 3 étapes :

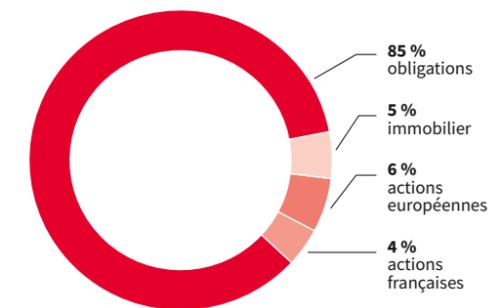


En vue d'établir un benchmark, Sogécap a constitué un indice de référence reflétant la structure d'investissement de son portefeuille d'actifs.

L'indice benchmark retenu par Sogécap est composé :



Cet indice composite reflète la structure du portefeuille du groupe Sogécap qui globalement se décompose ainsi :



Cet indice permet de le positionner par rapport à un portefeuille aux caractéristiques d'investissement comparable, et d'en faire le suivi dans le temps. Il est également utilisé pour la notation carbone.

7.4.2 Méthodologie Amundi de notation carbone d'un portefeuille d'actifs

1 Caractéristiques des données utilisées

Les données sur les émissions carbonées des entités privées (entreprises et établissements financiers) sont fournies par l'agence « Trucost » :

- les émissions annuelles des entreprises sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂),

- la méthodologie est basée sur le *Greenhouse Gas Protocol*, elle regroupe les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto, dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Les gaz à effet de serre pris en compte incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (CF₆).

Les émissions de gaz à effet de serre sont classifiées par le *Greenhouse Gas Protocol* en trois catégories : les scopes 1, 2 et 3 :

- **scope 1** : ensemble des émissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise,
- **scope 2** : ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur,
- **scope 3** : ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a fait le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbonées potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research.

Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves.

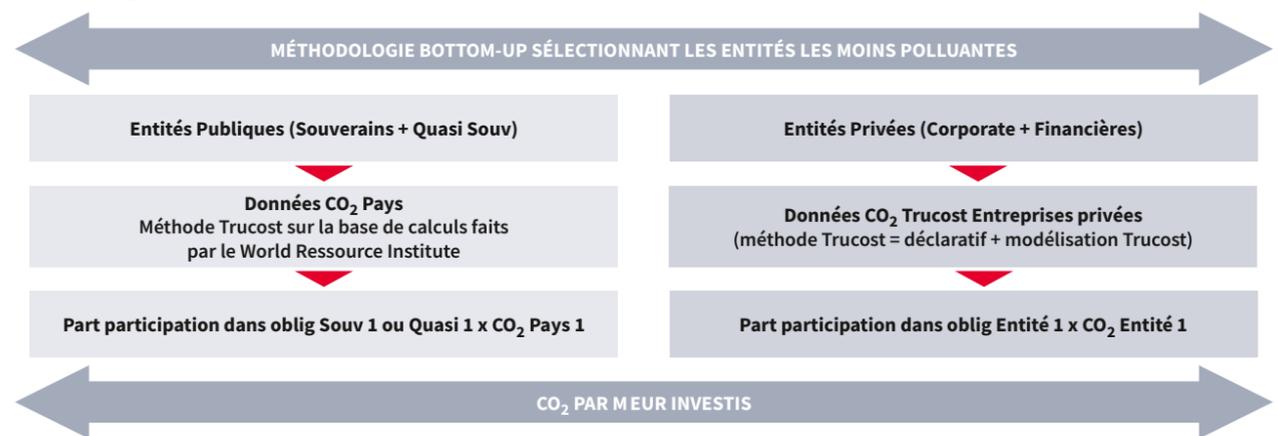
La méthode utilisée pour les entités publiques est également la méthode Trucost sur la base de calculs faits par le World Resource Institute.

2 Indicateurs de mesure des émissions de carbone d'un portefeuille

Parmi les différents indicateurs utilisés pour évaluer les émissions de carbone d'un portefeuille, Sogécap a fait le choix de retenir celui mesurant les émissions en T équivalent CO₂ par million d'euros

investis. Il reflète les émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille, et son positionnement par rapport à l'indice retenu pour le benchmark.

Somme CO₂ affectée à un titre détenu dans un portefeuille :



Aux stades actuels de la recherche sur le CO₂, le double-comptage dans les données CO₂ des entités est inévitable et fréquent. Les données CO₂ pourront être modifiées en fonction de l'évolution

des méthodologies d'estimation des entités et des techniques de modélisation des fournisseurs de données.

Dans le domaine de l'estimation des empreintes CO₂ d'un portefeuille, Amundi cherche en permanence à améliorer sa méthodologie qui pourra donc évoluer.

Amundi a fait évoluer la méthodologie de calcul de l'empreinte carbone des émetteurs publics en 2020. Cette nouvelle méthodologie vise à instaurer la notion d'émissions de consommation et prend en

compte les émissions territoriales (résultats des agents économiques opérants sur le territoire national) ainsi que les émissions liées au commerce international (en ajoutant les émissions importées et en retirant les émissions exportées). Ces émissions absolues sont ensuite rapportées à la dette publique d'un Etat pour obtenir une empreinte en tonne de CO₂ par million d'euros investis.

L'indice benchmark retenu par Société Générale Assurances est le même que celui utilisé pour la notation ESG du portefeuille :

- pour 90 % de l'indice « BOFA MERRILL LYNCH EURO BROAD MARKET »
- pour 6 % de l'indice « MSCI »
- pour 4 % de l'indice « CAC 40 ».

7.5 - MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ESG SUSTAINALYTICS

Risques non gérés

Risques non gérés au niveau des enjeux et au niveau global

Les scores finaux du classement des risques ESG sont une mesure du risque non géré, qui est défini comme le risque ESG matériel qui n'a pas été maîtrisé par une entreprise. Il comprend deux types de risque : le risque ingérable, qui ne peut être traité par les initiatives de l'entreprise, ainsi que le déficit de gestion. Le déficit de gestion représente les risques qui pourraient potentiellement être gérés par l'entreprise mais qui ne le sont pas suffisamment selon l'évaluation de Sustainability.

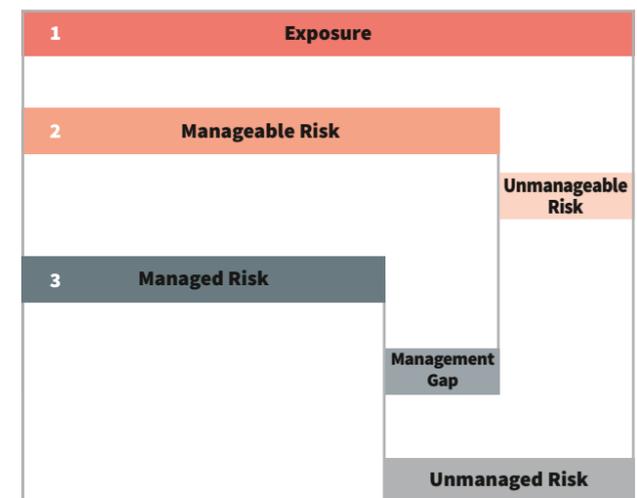
Une notation en trois étapes

Le système de notation des risques ESG d'une entreprise se déroule en trois étapes (de haut en bas, voir tableau 1). **1** Le point de départ est la détermination de l'exposition. **2** L'étape suivante consiste à évaluer la gestion et le degré de gestion du risque, **3** et la dernière étape consiste à calculer le risque non géré. Cette structure s'applique à chacun des enjeux ESG matériels ainsi qu'à la notation globale des risques ESG de l'entreprise.

Distinction entre les risques gérables et non gérables

La barre « exposure » de l'illustration ci-dessous représente l'exposition au risque ESG d'une entreprise au niveau des trois enjeux. Au niveau inférieur, les risques gérables sont séparés des risques non gérables. Le risque non gérable est l'une des deux composantes du risque non géré, comme le montre l'illustration ci-dessous. La deuxième composante est le déficit de gestion qui concerne la partie gérable des risques ESG matériels auxquels une entreprise est confrontée et reflète l'incapacité de l'entreprise à gérer suffisamment ces risques.

Tableau 1 : notation des risques ESG – la structure de notation



Risque total non géré

Le score final de la notation des risques ESG est calculé comme la somme des scores de risque non géré des questions sur chacun des trois enjeux ESG. Il s'agit du risque global non géré d'une entreprise. Comme on peut également le voir dans le tableau, le risque non

géré est la combinaison du déficit de gestion et des risques non gérables d'une entreprise. Autrement dit, il s'agit de la différence entre l'exposition d'une entreprise et son risque géré.

Company Exposure	=	Subindustry Exposure	*	Issue Beta	=	12
	=	8	*	1,5	=	
Manageable Risk	=	Company Exposure	*	MRF	=	10,8
	=	12	*	90 %	=	
Managed Risk	=	Manageable Risk	*	Management score (as %)	=	8,1
	=	10,8	*	75 %	=	
Unmanaged Risk	=	Company Exposure	-	Managed Risk	=	3,9
	=	12	-	8,1	=	

Source : Sustainalytics

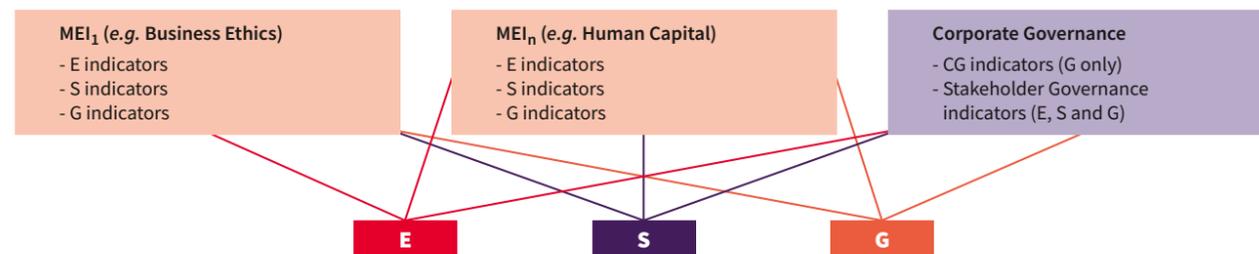
Scores des groupes E/S/G

Fournir des informations supplémentaires sur le E, le S et le G

Les notations de risque ESG sont basées sur une notion absolue du risque et sont structurées autour des questions ESG importantes auxquelles les entreprises sont exposées à des degrés divers. Ces questions ESG importantes peuvent avoir un caractère purement environnemental, social ou de gouvernance. Toutefois, il s'agit généralement d'un mélange ou d'une combinaison de deux ou trois de ces éléments. Par conséquent, les notations des enjeux E/S/G que fournit Sustainalytics ont été construites comme des combinaisons linéaires des notations qu'ils génèrent au niveau des questions ESG

matérielles, où les pondérations reflètent l'importance relative des indicateurs de gestion et d'événement respectivement pour chaque question. Tous les indicateurs de gestion et d'événement ont une correspondance univoque avec les enjeux ESG (c'est-à-dire qu'ils sont soit classés E, S ou G). De plus, les notations des enjeux E/S/G ne font pas partie de l'architecture des notations de risque ESG. Ils ne sont pas utilisés pour calculer la notation mais sont fournis à titre d'information supplémentaire et pour servir des cas d'utilisation spécifiques.

Figure 6 : notation des enjeux E/S/G en tant que combinaisons linéaires des scores de l'IEM



7.6 - SCÉNARIOS - ALIGNEMENT 2 °C (TRUCOST)

7.6.1 Méthodologie Trucost

Les scénarios utilisés dans le cadre de l'étude de l'alignement 2 °C sont les suivants :

1. Scénarios de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)⁽¹⁾ tirés de *Energy Technology Perspectives 2017* fournissant des paramètres d'évaluation SDA conformes à 1,75 °C, 2 °C et 2,7 °C de réchauffement global.
2. Scénarios RCP (*Representative Concentration Pathways*) utilisés dans le rapport AR5 du GIEC⁽²⁾, fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 2 °C, 3 °C, 4 °C et 5 °C (RCP 2,6; 4,6; 6; 8,5).
3. Scénario 1,5 °C de la *Science Based Targets Initiative*⁽³⁾, fournissant des paramètres d'évaluation GEVA compatibles avec un réchauffement de 1,5 °C.

Les entreprises GEVA sont soumises aux scénarios RCP créés par le GIEC ainsi que le scénario 1,5 °C du SBTi. Afin de jauger leur niveau de température futur, les entreprises sont donc testées par rapport aux scénarios RCP 2,6; 4,6; 6 et 8,5 W. Afin de déterminer précisément les taux de réduction d'intensité carbone nécessaires pour les scénarios RCP 2,6; 4,6; 6 et 8,5 W, une série temporelle d'émissions provenant des différents gaz à effet de serre des scénarios RCP est d'abord convertie en équivalents CO₂e. Les intensités sont ensuite calculées en divisant la série temporelle d'émissions de CO₂ par une série temporelle du PIB mondial qui s'écoule sur le même horizon de temps. Pour le scénario 1,5 °C, un taux de réduction d'intensité de

7 % par an est utilisé. Ce taux est celui recommandé par la *Science Based Targets Initiative* (SBTi).

Les entreprises SDA sont soumises aux scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017. Afin de déterminer précisément les réductions d'intensité de carbone nécessaires par scénario, les émissions de carbone par secteur SDA sont divisées par les données de production, et ce tout au long de l'horizon 2012-2023. Le niveau de détail en termes de d'émissions de carbone pour ces secteurs à fortes intensités est plus granulaire et permet donc une analyse plus précise de leur alignement 2 °C.

Pourquoi Trucost utilise les scénarios du GIEC et de l'AIE ?

Nous considérons le GIEC et l'AIE comme des organisations crédibles et reconnues au niveau international. Bien qu'il existe de très nombreux scénarios publiés par de nombreux auteurs, les scénarios RCP sont les plus répandus, et sont ceux employés au sein du dernier rapport publié par le GIEC (AR5). Ces scénarios sont également spécifiquement ceux prescrits par l'agence PRI en matière d'analyse prospective. Ces scénarios ont ensuite été complétés par les données du scénario 1,5 °C du SBTi.

Scénario 2DS de l'AIE: le scénario 2DS projette un système énergétique global compatible avec une probabilité d'au moins 50 % de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale à 2 °C. Le scénario 2DS limite à 1000 Gt/CO₂ le total des émissions de carbone liées à la production d'énergie cumulées entre 2015 et 2100. Le scénario émet également l'hypothèse que les émissions de carbone provenant de la combustion de carburant et la production de matières premières dans le secteur de l'industrie sera réduite de près de 60 % d'ici 2050 (par rapport à 2013). Les émissions de carbone continueraient ensuite de décliner après 2050 jusqu'à ce que la neutralité carbone soit atteinte.

Les scénarios élaborés par l'Agence internationale de l'énergie dans le rapport *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 sont parmi les seuls qui comportent suffisamment de détails à l'échelle sectorielle (données de production et émissions de carbone), pour permettre la mise en œuvre de l'approche SDA. Elle est également la source référencée par l'article scientifique dans lequel la méthodologie SDA a été publiée pour la première fois. Pour l'heure, nous ne disposons pas de méthodologie alternative qui permettrait de calculer les intensités des secteurs SDA avec le même niveau de détail.

Veillez consulter <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017> pour de plus amples informations.

(1) *Energy Technology Perspectives* (ETP) 2017 – <https://www.iea.org/reports/energy-technology-perspectives-2017>.
 (2) *IPCC Fifth Assessment Report* – <https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar5/>
 (3) *Science Based Target Initiative, Business Ambition for 1.5°C* – <https://sciencebasedtargets.org/methods/>

7.7 - LISTE DES ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS

ACCORDS SIGNÉS EN 2021

- Accord en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Accord relatif à l'intéressement pour les années 2021, 2022 et 2023
- Accord de participation portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023
- Accord de télétravail

7.8 - RAPPORT D'ASSURANCE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT



Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Sogecap

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre avril 2022 et juin 2022 sur une durée totale d'intervention de cinq semaines.

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la RSE, les ressources humaines, le marketing et les investissements.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe.

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de Sogecap France et couvrent entre 65% et 97% des données consolidées sélectionnées pour ces tests (65 % des effectifs et 97 % des actifs sous gestion hors unités de compte) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 11 juillet 2022

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Caroline Delérable
Associée, Développement Durable

Annexe : Informations considérées comme les plus importantes

Informations environnementales et métiers

Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clé de performance)
<ul style="list-style-type: none"> - Les engagements de finance responsable - Le développement des investissements durables et verts - L'intégration ESG dans la politique d'investissement - Les offres de produits responsables - Les actions de mesure et d'amélioration de la satisfaction client 	<ul style="list-style-type: none"> - Montants des investissements « verts » du portefeuille d'actifs (Md €) - Consommation totale d'énergie par occupant (MWh) - Score NPS

Informations sociales

Informations qualitatives (Actions ou résultats)	Informations quantitatives (Indicateurs clé de performance)
<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs de formation - Les dispositifs de bien-être au travail - La prévention du harcèlement et des comportements inappropriés 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'heures de formation moyen par salarié ayant suivi au moins une formation dans l'année

AVERTISSEMENTS

AMUNDI

Les graphiques et données sont extraits de reporting fournis par Amundi AM, basés sur les actifs compris dans les portefeuilles à fin décembre 2021. Les informations sont données à titre illustratif.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution. En conséquence, la responsabilité d'Amundi ne pourra être engagée sur la base de ces informations.

TRUCOST

Les documents ont été préparés uniquement à titre informatif sur la base d'informations généralement à la disposition du public et provenant de sources jugées fiables. Le contenu de ces documents (y compris le texte, les données, rapports, images, photos, graphiques, diagrammes, animations, vidéos, recherches, évaluations, modèles, logiciels ou toute autre application ou réalisation à partir de ceux-ci ou toute partie de celui-ci (le « contenu ») ne peut être modifié, décomposé, reproduit ni distribué sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ni stocké dans une base de données ou un système d'extraction, sans l'autorisation écrite préalable de Trucost ou de ses sociétés affiliées (collectivement, S&P Global). S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne garantissent pas l'exactitude, l'exhaustivité, l'actualité ou la disponibilité du contenu. S&P Global, ses sociétés affiliées et leurs donneurs de licence ne sont pas responsables des erreurs ou omissions, quelle qu'en soit la cause, ni des résultats obtenus par l'utilisation du contenu. LE CONTENU EST FOURNI EN L'ÉTAT. S&P GLOBAL, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DONNEURS DE LICENCE DÉCLINENT TOUTE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE BOGUES, D'ERREURS LOGICIELLES OU DE DÉFAUTS, D'INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU CONTENU OU DE FONCTIONNEMENT DU CONTENU AVEC TOUTE CONFIGURATION LOGICIELLE OU MATÉRIELLE. En aucun cas, S&P Global, ses sociétés affiliées ou leurs donneurs de licence ne pourront être tenus responsables à l'égard de quiconque de tout dommage direct, indirect, accidentel, exemplaire, compensatoire, punitif, spécial ou consécutif, de coûts, de dépenses, de frais juridiques ou de pertes (y compris, sans s'y limiter, les pertes de revenus ou de bénéfices et les coûts d'opportunité) en rapport avec l'utilisation du contenu, même s'ils étaient informés de la possibilité de réalisation de ces dommages.

Toutes les marques et logos sont indiqués à titre illustratif dans ce document et appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Informations réputées exactes au 31 décembre 2021.

Amundi Asset Management, société anonyme au capital de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP04000036 – Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France – 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com

Les opinions, citations et analyses de crédit et autres émises par Trucost constituent des déclarations d'opinion à la date à laquelle elles sont exprimées et non des déclarations factuelles ou relatives à des recommandations d'acheter, de détenir ou de vendre des titres ou de prendre des décisions d'investissement, et ne traitent pas de l'adéquation d'un titre. Trucost n'est pas tenue de mettre à jour le contenu après sa publication sous toute forme ni sous tout format. Le contenu ne doit pas être invoqué et ne remplace pas les compétences, le jugement et l'expérience de l'utilisateur, de sa direction, de ses salariés, de ses conseillers et/ou de ses clients lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement ou d'autres décisions commerciales.

S&P Global maintient certaines activités de ses divisions séparées les unes des autres afin de préserver l'indépendance et l'objectivité de leurs activités respectives. Par conséquent, certaines divisions de S&P Global peuvent détenir des informations qui ne sont pas à la disposition d'autres divisions de S&P Global. S&P Global a mis en place des politiques et des procédures afin de préserver la confidentialité de certaines informations non publiques reçues dans le cadre de chaque processus d'analyse.

S&P Global peut recevoir une rémunération au titre de ses notations et certaines analyses, émises normalement par des émetteurs ou des souscripteurs de titres ou par des détenteurs d'obligations. S&P Global se réserve le droit de diffuser ses opinions et analyses. Les notations et analyses publiques de S&P Global sont mises à disposition sur ses sites Web, www.standardandpoors.com (gratuitement) et www.ratingsdirect.com (sur abonnement), et peuvent être distribuées par d'autres moyens, notamment par le biais des publications de S&P Global et de tiers diffuseurs.

Des informations supplémentaires sur les frais de notation sont disponibles à l'adresse www.standardandpoors.com/usratingsfees

SUSTAINALYTICS

Les informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées sont la propriété de Sustainalytics et/ou de ses fournisseurs tiers, destinées à un usage interne et non commercial, et ne peuvent être copiées, distribuées ou utilisées de quelque manière que ce soit, y compris par citation, sauf accord explicite contraire par écrit. Elles sont fournies à titre informatif uniquement et (1) ne constituent pas des conseils en investissement ; (2) ne peuvent être interprétées comme une offre ou une indication d'acheter ou de vendre des titres, de sélectionner un projet ou d'effectuer tout type de transaction commerciale ; (3) ne représentent pas une appréciation de la performance économique, des obligations financières ou de la solvabilité de l'émetteur.

Celles-ci sont basées sur des informations mises à disposition par des tiers, sujettes à des changements continus et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude ou leur adéquation à un usage particulier. Les informations et données sont fournies « telles quelles » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Sustainalytics ni aucun de ses fournisseurs tiers n'acceptent aucune responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, données ou opinions contenues dans ce document, de quelque manière que ce soit, sauf si la loi l'exige explicitement. Toute référence à des noms de tiers ou à des données de tiers est destinée à une reconnaissance appropriée de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation par ce propriétaire.

Une liste de nos fournisseurs de données tiers et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site Web.

Pour plus d'informations, visitez : <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex
Crédit photo : Shutterstock - iStock by Getty Images.

Impression : ce document a été réalisé en France par l'Imprimerie Sprint,
certifiée Imprim'Vert et sur un papier issu de forêts gérées durablement.

RENDEZ-VOUS SUR

 Société Générale Assurances

 @SG_Assurances

www.assurances.societegenerale.com

